

INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

DISCLAIMER

Le présent document présente une version provisoire des comptes consolidés 2025. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2026. Les co-commissaires aux comptes ont terminé leurs diligences concernant les états financiers, ils n'ont cependant pas complètement terminé leur revue de l'annexe. La version définitive des comptes, y compris le rapport des commissaires aux comptes, figureront dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

4.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2025

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés, paragraphe 4.1.6.

4.1.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	4.1	478 545	373 062
Production immobilisée		24 287	24 507
Production stockée		(1 260)	6 121
Autres produits de l'activité	4.2	26 088	23 836
Achats consommés et charges externes		(244 184)	(197 163)
Charges de personnel	5.2	(176 461)	(152 453)
Paievements en actions	3.1-5.4	(18 006)	(4 661)
Impôts et taxes		(5 108)	(3 853)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.3	(32 564)	(28 304)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus à la juste valeur	3.1-4.3	(18 300)	(18 323)
Autres produits et charges d'exploitation		1 406	(236)
Autres éléments du résultat opérationnel	3.1	(2 786)	(4 456)
RESULTAT OPERATIONNEL		31 657	18 075
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(26 862)	(27 825)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		2 115	446
Coût de l'endettement financier net (A)	8.3	(24 747)	(27 379)
Autres produits financiers (B)		1 861	1 503
Autres charges financières (C)		(2 093)	(1 082)
Charges et produits financiers (D = A + B + C)	8.3	(24 979)	(26 959)
Impôt sur le résultat	9.1.1	(773)	4 352
Résultat net des activités poursuivies		5 905	(4 532)
Résultat net des activités non poursuivies		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		5 905	(4 532)
Résultat attribuable aux actionnaires de la mère		2 980	(3 641)
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2 925	(891)
Nombre moyen d'actions	10.2	16 968 306	16 997 650
Résultat net par action, en euros	10.2	0,176	(0,214)
Résultat net par action dilué, en euros	10.2	0,176	(0,214)
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros	10.2	0,176	(0,214)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies, en euros	10.2	0,176	(0,214)

4.1.2 ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	2025	2024
RESULTAT NET	5 905	(4 532)
Écarts de conversion	(183)	60
Impôts sur écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments de couverture	(1 649)	(3 082)
Impôts sur les instruments de couverture	412	771
Total des gains et pertes comptabilisées en capitaux propres et recyclables en résultat	(1 419)	(2 252)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	471	393
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(118)	(98)
Actifs financiers évalués à la juste valeur	1 133	1 008
Impôts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	-	-
Total des gains et pertes comptabilisées en capitaux propres et non recyclables en résultat	1 486	1 303
RESULTAT GLOBAL	5 972	(5 481)
Résultat global attribuable aux actionnaires de la mère	3 295	(4 040)
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 677	(1 441)

4.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024 ⁽¹⁾
Actifs non courants		578 443	519 115
Écarts d'acquisition	6.1	145 964	145 964
Immobilisations incorporelles	6.2	263 196	271 005
Immobilisations corporelles	6.3	54 179	50 753
Droits d'utilisation	4.7.1	40 951	38 125
Actifs financiers non courants	8.1.4	72 991	11 391
Actifs d'impôt différé	9.2	154	134
Autres actifs non courants	4.6	1 009	1 744
Actifs courants		694 593	312 714
Stocks nets	4.4	80 308	78 820
Créances clients nettes	4.5	60 907	64 285
Actifs sur contrats	4.5	160 799	63 151
Autres actifs courants	4.6	39 345	30 914
Actifs d'impôt exigible	9.1.1	23 054	22 471
Actifs financiers courants	8.1.3	1 750	2 796
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	328 430	50 277
Actifs destinés à la vente		-	-
TOTAUX DE L'ACTIF		1 273 036	831 829

(1) L'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024 a été modifié comme expliqué en note 1.3.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024 ⁽³⁾
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		412 952	119 914
Capital ⁽¹⁾	10.1	17 425	17 425
Primes liées au capital ⁽¹⁾		12 171	12 171
Obligations à durée indéterminée		298 784	-
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾		84 573	90 318
INTERETS ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE		88 101	84 138
TOTAUX DES CAPITAUX PROPRES		501 053	204 052
Passifs non courants		384 059	377 182
Provisions long terme	5.3	6 811	6 402
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.1	261 862	269 173
Dettes de loyers – part à plus d'un an	4.7.2	34 369	32 422
Passifs d'impôt différé	9.2	37 164	39 250
Engagements d'achats de titres de minoritaires	8.2	40 424	26 276
Autres passifs non courants	4.6	3 429	3 659
Passifs courants		387 925	250 595
Provisions court terme	11	9 247	7 720
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.1	63 481	39 024
Dettes de loyers – part à moins d'un an	4.7.2	8 517	8 075
Autres passifs financiers courants	8.1.3	1 344	2 927
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.6	68 449	49 292
Passifs sur contrats	4.5	139 203	61 418
Autres passifs courants	4.6	97 407	81 932
Passifs d'impôt exigible	9.1.1	277	208
Passifs destinés à la vente		-	-
TOTAUX DU PASSIF		1 273 036	831 829

(1) De l'entreprise mère consolidante.

(2) Y compris résultat de l'exercice.

(3) L'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024 a été modifié comme expliqué en note 1.3.

4.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des activités poursuivies		5 905	(4 532)
Charges et produits calculés	7.1	62 571	48 026
Plus et moins-values de cessions	7.1	(359)	(700)
Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)	7.1	68 117	42 794
Coût de l'endettement financier net	8.3	24 747	27 379
Impôts sur le résultat	9.1.1	773	(4 352)
Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		93 636	65 822
Impôts versés		(1 784)	(1 840)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	8 227	27 406
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)		100 079	91 388
Opérations d'investissement			
Décaissement/acquisition d'immobilisations incorporelles	6.2	(20 761)	(20 091)
Décaissement/acquisition d'immobilisations corporelles	6.3	(14 331)	(14 612)
Encaissement/cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		657	776
Investissements financiers nets des cessions	7.3-10.1.4	(60 162)	(406)
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales	7.4	(399)	(2 071)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		(94 997)	(36 404)
Opérations de financement			
Augmentations de capital ou apports		-	-
Dividendes versés		(583)	(366)
Acquisitions et cessions d'actions d'autocontrôle	7.5	499	(821)
Variation des intérêts minoritaires	7.6	(3 666)	(95)
Emission d'obligations à durée indéterminée	10.1.4	295 760	-
Coupons obligataires versés		-	-
Encaissements provenant d'emprunts	8.1.1	38 392	33 003
Remboursements d'emprunts	8.1.1	(35 407)	(37 738)
Remboursements des dettes de loyers	4.7.2	(9 254)	(8 219)
Coût versé de l'endettement financier net		(10 462)	(14 553)
Autres flux de financement	7.7	(1 963)	(1 589)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		273 314	(30 378)
Flux de trésorerie généré par les activités poursuivies (D = A + B + C)		278 396	24 605
Flux de trésorerie généré par les activités non poursuivies		-	-
Incidence des variations de taux de change		(221)	93
TRESORERIE A L'OUVERTURE	8.1.2	50 236	25 538
Variation de trésorerie		278 396	24 605
Flux avec les activités non poursuivies		-	-
TRESORERIE A LA CLOTURE	8.1.2	328 411	50 236

4.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère						Capitaux propres – attribuables aux actionnaires la société mère	Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions autocontrôle	Obligations à durée indéterminée	Réserves et résultats consolidés			
CAPITAUX PROPRES OUVERTURE 2023	17 425	12 171	(6 381)	-	106 281	129 495	85 058	214 554
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscription d'actions	-	-	-	-	(894)	(894)	(532)	(1 426)
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(825)	-	(3 401)	(4 225)	(1 882)	(6 107)
Engagements envers les minoritaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	(5 621)	(5 621)	(2 677)	(8 298)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	(365)	(365)
Résultat net de l'exercice	-	-	(10)	-	(3 631)	(3 641)	(891)	(4 532)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(399)	(399)	(550)	(949)
Résultat global	-	-	(10)	-	(4 030)	(4 040)	(1 441)	(5 481)
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-	5 199	5 198	5 977	11 175
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2024	17 425	12 171	(7 215)	-	97 534	119 914	84 138	204 052
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	-	8 798	8 798	4 541	13 339
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	382	-	(4 656)	(4 274)	(2 602)	(6 876)
Engagements envers les minoritaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	(14 671)	(14 671)	523	(14 148)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	(583)	(583)
Obligations à durée indéterminée, net des frais d'émission ⁽³⁾	-	-	-	295 760	-	295 760	-	295 760
Coupons obligataires à durée indéterminée ⁽³⁾	-	-	-	3 025	(3 025)	-	-	-
Impôts sur coupons obligataires à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	(351)	-	3 332	2 981	2 924	5 905
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	314	314	(249)	66
Résultat global	-	-	(351)	-	3 646	3 295	2 676	5 972
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-	4 131	4 131	(592)	3 538
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2025	17 425	12 171	(7 185)	298 784	91 757	412 952	88 101	501 053

(1) Concerne la variation de valeur des options de vente dont bénéficient des minoritaires (voir note 8.2).

(2) En 2024, variation des intérêts minoritaires dans EXAIL SAS (acquisitions gratuites définitives de titres et exercice de stock-options EXAIL SAS par des salariés, voir note 5.4, acquisition de titres EXAIL SAS auprès de salariés) et dans EXAIL HOLDING (augmentation de capital de EXAIL HOLDING et acquisition de titres EXAIL HOLDING auprès de salariés) ainsi qu'entrée dans le périmètre de la société LEUKOS. En 2025, des salariés ont acquis gratuitement de façon définitive des titres et exercé des stock-options EXAIL SAS (voir note 5.4) et des titres EXAIL SAS ont été acquis auprès de salariés ; EXAIL TECHNOLOGIES a par ailleurs acquis des titres EXAIL HOLDING auprès de salariés.

(3) Concerne l'émission des obligations ODIRNANE (voir note 10.1.4).

4.1.6 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés d'EXAIL TECHNOLOGIES pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprennent :

- les états financiers de la société EXAIL TECHNOLOGIES ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Les comptes consolidés d'EXAIL TECHNOLOGIES de l'exercice 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 mars 2026. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Note 1.1 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE ET DONT L'APPLICATION EST OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2025

L'application sur la période des nouvelles normes et interprétations suivantes n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025 :

- Amendements d'IAS 21 — *Les effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité d'une monnaie.*

NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS NON ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2025 OU ADOPTES MAIS APPLICATION OPTIONNELLE AU 1^{ER} JANVIER 2025

- IFRS 18 — Présentation des états financiers et informations à fournir dans les états financiers ;
- Amendements d'IFRS 7 — Instruments financiers et d'IFRS 9 — Instruments financiers : Informations à fournir sur le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- Amendements d'IFRS 7 — Instruments financiers et d'IFRS 9 — Instruments financiers : Informations à fournir pour les Contrats d'électricité dépendants de facteurs naturels ;
- Volume 11 des améliorations annuelles des IFRS.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels des normes non applicables au 31 décembre 2025 sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. À ce stade de l'analyse, des impacts de présentation du compte de résultat sont attendus au titre d'IFRS 18.

Note 1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des titres non consolidés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que les Directions du Groupe ou des filiales procèdent à des estimations et retiennent certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels pourraient être différents si la réalité différait des hypothèses et estimations retenues.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation :

- de la valeur recouvrable des actifs ;
- des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 5.3) ;
- des charges liées aux paiements en actions (voir note 5.4) ;
- des frais de recherche et développement (voir notes 6.2 et 6.4) ;
- des engagements de rachats de titres d'actionnaires minoritaires (voir note 8.2) ;
- de la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés (voir note 9.2) ;
- des provisions pour risques et charges (voir note 11).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'exposition actuelle des activités du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont peu significatifs. Dans le cadre de sa politique RSE, le Groupe est engagé dans des actions visant à limiter l'empreinte écologique de ses activités. Ces actions engendrent des coûts opérationnels. En outre, le résultat d'exploitation pourra être impacté dans le futur à travers l'évolution du prix de matières premières, des coûts de production, de transport ou des coûts liés à la fin de vie des produits.

Note 1.3 Retraitements des informations financières de l'exercice antérieur

La norme IFRS 3R — *Regroupements d'entreprises* prévoit que la finalisation de l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs acquis doit faire l'objet de modifications rétrospectives, comme si les modifications avaient été apportées à la date d'entrée dans le périmètre. Dans le cadre de l'acquisition de LEUKOS, entrée dans le périmètre le 31 décembre 2024, les évaluations qui avaient été réalisées en 2024 étaient provisoires, elles ont été finalisées en 2025. Les comptes 2024 ont donc été modifiés pour intégrer la finalisation de ces travaux.

Les modifications apportées au bilan d'entrée de périmètre de LEUKOS sont identifiées dans le tableau suivant.

(en milliers d'euros)	Bilan provisoire au 31/12/2024	Retraitements à la juste valeur	Bilan définitif d'entrée dans le périmètre
Actifs incorporels, corporels et financiers	2 002	-	2 002
Droits d'utilisation	-	372	372
Impôts différés actifs	-	11	11
Autres actifs	3 013	-	3 013
Provisions	-	(43)	(43)
Dettes financières	(646)	-	(646)
Dettes de loyers	-	(372)	(372)
Fournisseurs et autres dettes courantes	(1 786)	-	(1 786)
Produits différés	-	(220)	(220)
TOTAUX	2 584	(252)	2 332

Les conséquences sur l'état de la situation financière consolidée 2024 sont résumées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2024 publié	Impacts liés à l'application IFRS 3R	31/12/2024 retraité
Actifs non courants	518 906	209	519 115
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>145 755</i>	<i>209</i>	<i>145 964</i>
Actifs courants	312 714	-	312 714
TOTAUX DE L'ACTIF	831 620	209	831 829

(en milliers d'euros)	31/12/2024 publié	Impacts liés à l'application IFRS 3R	31/12/2024 retraité
Capitaux propres (part du Groupe)	119 925	(11)	119 914
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	84 138	-	84 138
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	204 063	(11)	204 052
Passifs non courants	377 182	-	377 182
Passifs courants	250 375	220	250 595
<i>dont produits différés relatifs au CIR</i>	<i>-</i>	<i>220</i>	<i>220</i>
TOTAUX DU PASSIF	831 620	209	831 829

Dans l'ensemble de l'annexe les informations relatives à 2025 sont comparées aux informations 2024 retraitées tel qu'expliqué ci-dessus.

Note 2 Périmètre de consolidation

Note 2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1 METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

2.1.2 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires. Pour les sociétés entrées dans le périmètre en cours d'exercice, le cours moyen utilisé est celui de la période pendant laquelle les sociétés sont consolidées.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

2.1.3 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.1.4 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 3 révisée — *Regroupement d'entreprises*, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Si le Groupe détenait précédemment une participation dans l'entreprise, cette dernière doit être réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du *goodwill* à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe.

Les ajustements du coût d'acquisition, de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Note 2.2 Le périmètre du Groupe

2.2.1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE EN 2025

Des variations de pourcentage d'intérêts du Groupe dans ses filiales EXAIL HOLDING et EXAIL SAS ont eu lieu en 2025, sans aucune conséquence en matière de méthode de consolidation. Ces variations ont été causées par des rachats d'actions EXAIL HOLDING réalisés par EXAIL TECHNOLOGIES dans le cas de départs de salariés, l'acquisition définitive d'actions de préférence ADP R d'EXAIL HOLDING par des salariés du Groupe, l'exercice d'options d'acquisition d'actions et l'acquisition définitive d'actions gratuites par des salariés d'EXAIL SAS, des rachats d'actions EXAIL SAS réalisés par EXAIL HOLDING auprès de salariés, y compris dans le cas de départs de certains d'entre eux.

Au 31 décembre 2025, EXAIL HOLDING détient 96,77 % d'EXAIL SAS (97,03 % à fin décembre 2024). Les plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'acquisition d'actions sont détaillés en note 5.4 et 3 406 935 actions EXAIL SAS pourraient encore être acquises par des salariés d'ici à 2028. Les salariés bénéficient d'engagements de rachat d'actions EXAIL SAS donnés par le Groupe sous certaines conditions (voir note 8.2).

EXAIL TECHNOLOGIES détient 66,30 % du capital d'EXAIL HOLDING (voir note 2.2.2). Les plans d'attribution gratuite d'actions et d'ADP R sont détaillés en note 5.4, des actions ordinaires et des ADP R seront acquises en 2026 et 2027. Les salariés ne bénéficient pas d'engagements de rachat d'actions EXAIL SAS par le Groupe mais peuvent bénéficier de liquidité sous certaines conditions (voir note 8.2).

La liste complète des sociétés consolidées figure en note 14.

2.2.2 STRUCTURATION DU GROUPE DEPUIS L'ACQUISITION D'IXBLUE SAS EN 2022

Le 30 septembre 2022, EXAIL HOLDING, filiale d'EXAIL TECHNOLOGIES, a acquis la société IXBLUE (renommée EXAIL) et ses filiales, après avoir reçu l'apport par EXAIL TECHNOLOGIES du groupe constitué par GROUPE ECA et ses filiales. Cette dernière a ensuite fusionné avec EXAIL SAS (juin 2023).

Pour réaliser l'acquisition d'EXAIL SAS, EXAIL HOLDING a eu recours à :

- un crédit syndiqué de 185 millions d'euros assorti d'une tranche de 50 millions de crédit renouvelable confirmé échéance janvier 2029 (voir note 8.1.1) ;
- une augmentation de capital de 24 millions d'euros souscrite par IXCORE, ancien actionnaire d'IXBLUE ; les titres correspondants ont finalement été rachetés en juillet 2023 par EXAIL TECHNOLOGIES ;
- un apport de 231 millions d'euros du fonds d'investissement ICG (Intermediate Capital Group).

L'apport du fonds ICG a été réalisé en deux tranches :

- une tranche de 81,3 millions d'obligations *in fine* à échéance janvier 2030, à intérêts capitalisés (voir note 8.1.1) ;
- une tranche de 149,7 millions d'euros de fonds propres, sous forme d'actions de préférence (ADP T). Les ADP T :
 - ne bénéficient que d'un droit de vote réduit (chaque ADP T donne droit à 0,25 droit de vote),
 - donnent un droit financier différent de celui d'une action ordinaire, égal uniquement à leur valeur nominale augmentée d'un droit à dividende précipitaire capitalisé cumulatif de 14 % les 6 premières années puis 16 % la 7^e année et 18 % à partir de la 8^e année, et
 - enfin bénéficient d'un droit (ADP PV) égal à 18,7 % de la différence, si elle est positive, entre (i) la valeur de la société EXAIL HOLDING et (ii) la somme de la valeur des ADP T (y compris intérêts capitalisés) et des capitaux propres apportés par les autres actionnaires (ces derniers représentant environ 315 millions d'euros), cette différence correspondant à une définition contractuelle d'une plus-value de projet. La valeur des ADP PV doit par ailleurs être égale au montant permettant à ICG de réaliser un multiple total de son investissement initial de 2 fois, en les additionnant aux obligations et aux ADP T y compris leurs intérêts capitalisés.

Les ADP T ont une période d'inaliénabilité de quatre ans (jusqu'au 30 septembre 2026), passée cette période les parties ont pour objectif d'assurer simultanément la liquidité des obligations et celle des ADP T.

Plusieurs dispositifs ont permis un large accès des salariés au capital :

- depuis l'acquisition, les quatre principaux dirigeants du groupe EXAIL HOLDING (novembre 2022) puis 34 managers du Groupe (août 2023) et enfin 13 autres managers (novembre 2024), ont souscrit dans le cadre d'un *management package* à trois augmentations de capital de la société pour 2 puis 2,09 et enfin 0,6 million d'euros. Des attributions gratuites d'actions de préférence ADP R ont été réalisées à leur profit (voir note 5.4). Des ADP R ont été définitivement acquises en novembre 2023 (premier lot de *management package*) puis en septembre 2024 et novembre 2025 (deuxième et troisième lots). Les ADP R permettent de bénéficier, en cas de liquidité, d'un droit financier préférentiel par rapport aux actions ordinaires (un multiple supérieur à celui que réaliserait EXAIL TECHNOLOGIES et fonction de celui-ci) ;
- l'ensemble des bénéficiaires d'ADP R sont depuis juillet 2025 bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions de préférence ADP R2 qui seront définitivement acquises en juillet 2026 et cessibles en juillet 2027. Les ADP R2 permettent de bénéficier d'un droit financier préférentiel, le Droit de sortie ADP R2, qui inclut la valeur des actions ordinaires et des ADP R déjà portées par les bénéficiaires d'ADP R2. Ce droit est égal à 8 % de la valeur de la société EXAIL HOLDING diminuée de la valeur des ADP T (y compris leurs intérêts capitalisés), de la valeur des ADP PV et des capitaux propres apportés par les autres actionnaires (ces derniers représentant environ 315 millions d'euros). Il représente la somme de l'ensemble des titres des bénéficiaires du *management package* (ADP R2, ADP R et actions ordinaires) ;
- en 2024, il a été réalisé une augmentation de capital d'EXAIL HOLDING réservée aux salariés du Groupe, ainsi que la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions. Un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions EXAIL HOLDING a été mis en place en novembre 2025 ;
- des salariés d'EXAIL SAS ont fait tous les ans depuis 2022 (année d'entrée de la société dans le Groupe) l'acquisition gratuite d'actions EXAIL SAS et ont pu exercer des options d'acquisition d'actions (tout cela dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'acquisition d'actions préexistants à l'acquisition d'IXBLUE par EXAIL HOLDING).

EXAIL TECHNOLOGIES et EXAIL HOLDING ont racheté des actions EXAIL HOLDING et EXAIL SAS à des minoritaires, notamment dans le cas de leur départ du Groupe. Les plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'acquisition d'actions sont détaillés en note 5.4. Les salariés bénéficient d'engagements de rachat d'actions EXAIL SAS donnés par le Groupe sous certaines conditions (voir note 8.2).

Les relations entre les associés d'EXAIL HOLDING sont régies par un pacte d'actionnaires. Ce pacte décrit les engagements, notamment d'information, envers les associés minoritaires et liste les règles relatives à la liquidité des actionnaires, qui correspondent à un cadre usuel en matière de préemption, droit de sortie conjointe, obligation de sortie conjointe.

Le pacte définit aussi des décisions qui doivent être soumises au Conseil de surveillance d'EXAIL HOLDING. Les décisions dites « stratégiques » (il s'agit d'opérations sortant de la gestion courante, dont notamment : nouvel endettement qui conduirait à ce que la dette nette dépasse quatre fois l'EBITDA, croissance externe, distribution de dividende, dépassement du budget d'investissement) doivent être approuvées par ledit conseil avec le vote favorable des représentants d'ICG. Dans des cas de « sous-performance » avérée (EBITDA moins R&D capitalisée inférieur de plus de 12,5 % au plan d'affaires de référence des associés) et non remédiée au-delà d'un certain délai, ICG pourrait bénéficier de droits de gouvernance renforcés (relatifs par exemple à l'approbation du budget annuel ou l'engagement d'investissements au-delà de certains seuils) jusqu'au rétablissement de ratios convenus. Dans aucun cas cela ne remettrait en cause la majorité des droits de vote en Assemblée générale d'EXAIL HOLDING détenue par EXAIL TECHNOLOGIES SA ni la majorité des droits de vote de EXAIL TECHNOLOGIES au sein du Conseil de surveillance d'EXAIL HOLDING (grâce à la voix prépondérante du Président).

Au 31 décembre 2025, la répartition du capital d'EXAIL HOLDING (non diluée) est la suivante :

	Actions ordinaires & ADP A	Actions de préférence ADP T	Actions de préférence ADP R	Capital	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
EXAIL TECHNOLOGIES	114 775 846	-	-	114 775 846	66,30 %	114 775 846	87,15 %
ICG (VANADIUM INVEST)	-	55 239 852	-	55 239 852	31,91 %	13 809 963	10,49 %
Dirigeants de EXAIL HOLDING	553 503	-	553 503	1 107 006	0,64 %	1 107 006	0,84 %
Management	867 777	-	867 777	1 735 554	1,00 %	1 735 554	1,32 %
Salariés Investisseurs et Bénéficiaires d'AGAO	267 200	-	-	267 200	0,15 %	267 200	0,20 %
TOTAUX	116 464 326	55 239 852	1 421 280	173 125 458	100 %	131 695 569	100 %

Compte tenu des droits spécifiques des ADP T, des ADP PV attachés et des ADP R, les pourcentages de répartition du capital ne correspondent pas à la répartition qui serait faite de la valeur de EXAIL HOLDING. Les instruments dilutifs existants sont détaillés en note 5.4.

Note 2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

En juillet 2019, le Groupe a cédé CIMLEC INDUSTRIE et ses filiales (COMMERCY ROBOTIQUE, TENWHIL, CIMLEC INDUSTRIAL et COMMERCY ROBOTICA) au groupe SPIE BUILDING SOLUTIONS (anciennement SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE). Dans le cadre de cette cession, le Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 3,7 millions d'euros pour des garanties générales et 1 million d'euros pour des garanties spécifiques, d'une durée allant de 18 mois à trois ans (ou la durée de la prescription applicable en matière fiscale et sociale) selon les sujets. SPIE BUILDING SOLUTIONS a adressé en 2020 plusieurs réclamations à EXAIL TECHNOLOGIES au titre de la garantie d'actif et de passif, rejetées par EXAIL TECHNOLOGIES. SPIE BUILDING SOLUTIONS a assigné EXAIL TECHNOLOGIES en 2021, a été débouté en première instance en 2023 puis en appel en 2024. La procédure a repris en 2025 devant le Tribunal des activités économiques pour statuer sur les demandes non tranchées par le premier jugement (voir note 12.2).

En juillet 2020, le Groupe a cédé sa filiale VAN DAM à FPB HOLDING BV, société détenue à 100 % par RYDER TOPCO BV FPB HOLDING BV qui détient également INTERDAM, un concurrent de VAN DAM. À cette occasion, GORGÉ NETHERLANDS BV est devenu actionnaire minoritaire de RYDER TOPCO BV. Une garantie d'actif et de passif a été consentie pour un montant maximum de 6,2 millions d'euros et une durée maximum de deux à cinq ans selon les sujets, qui a été prolongée dans le cas de dossiers en cours d'étude. En cas de mise en jeu de la garantie, GORGÉ NETHERLANDS peut décider de porter le cas échéant les réclamations en diminution de créances que le Groupe détient sur VAN DAM ou RYDER TOPCO BV. Des appels en garantie ayant fait l'objet d'accord ou étant probables pour des montants pouvant être évalués, des dépréciations des créances ont été constatées pour 1,4 million d'euros entre 2021 et 2023, au sein des autres éléments du résultat opérationnel.

En décembre 2024, le Groupe a acquis 95 % du capital de la société LEUKOS. Dans le cadre de cette acquisition, le Groupe bénéficie d'une garantie d'actif et de passif plafonnée à 0,3 million d'euros pour des garanties générales et 0,4 million d'euros pour des garanties spécifiques, d'une durée de 24 mois (ou la durée de la prescription applicable en matière fiscale et sociale) selon les sujets.

Au sein des sociétés LEUKOS, MAURIC et GORGÉ NETHERLANDS, le Groupe est associé avec des actionnaires minoritaires qui sont des dirigeants de ces sociétés. Des pactes d'actionnaires organisent la liquidité éventuelle de leurs participations (voir note 8.2).

De nombreux salariés d'EXAIL SAS sont également présents au capital de la Société (ils détiennent 2,64 % du capital au 31 décembre 2025), ayant bénéficié de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'acquisition d'actions. Ces actionnaires sont susceptibles de recevoir de nouvelles actions (voir note 5.4) et bénéficient également d'engagements de rachat de leurs titres donnés par le Groupe sous certaines conditions (voir note 8.2), le Groupe bénéficiant d'options d'achat à sa main dans certaines circonstances.

En plus des dirigeants et managers entrés au capital d'EXAIL HOLDING de 2022 à 2024, de très nombreux salariés de son Groupe sont devenus actionnaires d'EXAIL HOLDING en 2024 dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés. Les dirigeants et salariés détiennent 1,80 % du capital au 31 décembre 2025. Ces actionnaires sont susceptibles de recevoir de nouvelles actions (voir note 5.4) ; le Groupe bénéficie d'options d'achat à sa main dans certaines circonstances et les salariés de possibilités de liquidité dans certaines circonstances (voir note 8.2).

Dans le cadre de l'acquisition d'EXAIL SAS (anciennement IXBLUE), le Groupe bénéficie d'une garantie d'actifs et de passifs consentie par le cédant majoritaire (IXCORE). Son plafond est de 15 millions d'euros et sa durée expirait le 30 juin 2025, sauf durées plus longues ou plus courtes prévues selon les cas au contrat d'acquisition d'IXBLUE. Des engagements spécifiques ont par ailleurs été convenus à propos d'un litige auquel EXAIL est partie, ces arrangements visent à ce qu'EXAIL soit désengagé des conséquences financières du litige. En 2025, EXAIL SAS a reçu à ce titre 1,5 million d'indemnités, reversées à IXCORE sous forme d'un complément de prix comptabilisé en charges (voir notes 3.1 et 12.2).

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 — *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le *reporting* interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les deux pôles définis comme secteurs opérationnels depuis 2023 sont les suivants :

- le segment Navigation & Robotique maritime ; il comprend les deux activités principales du Groupe, intégrées verticalement : la vente de systèmes de navigation, de systèmes de positionnement, de sonars ; la commercialisation de drones et de systèmes de drones autonomes pour les applications maritimes, intégrant les systèmes de navigation et autres équipements du groupe afin de proposer les solutions robotiques les plus performantes ;
- le segment Technologies avancées ; il consiste à développer et commercialiser des composants photoniques et quantiques les plus performants (fibres optiques spéciales, modulateurs optiques, instruments de mesure quantiques) et des produits utilisant les technologies les plus avancées

(équipements de communication embarqués, simulateurs, autonomie décisionnelle). Ces composants et produits sont vendus directement à des tiers ou intégrés dans les systèmes du segment Navigation & Robotique maritime.

Les indicateurs clés par pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le carnet de commandes, qui correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre des commandes enregistrées ;
- le chiffre d'affaires, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles ;
- l'EBITDA courant ;
- le résultat d'exploitation ;
- le résultat opérationnel.

Note 3.1 Réconciliation des indicateurs non strictement comptables et sectoriels avec le résultat opérationnel consolidé

Le Groupe utilise des informations financières sectorielles à caractère non strictement comptable, dans un but informatif, de gestion et de planification, car ces informations lui semblent pertinentes pour évaluer la performance de ses activités pérennes. Ces informations complémentaires ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices et améliorer le suivi des performances opérationnelles, le Groupe a décidé d'isoler certains éléments du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat d'exploitation ». Il utilise également un indicateur d'EBITDA courant. Ces indicateurs non strictement comptables ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS, ce sont des indicateurs alternatifs de performance. Ils pourraient ne pas être comparables à des indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises, en fonction des définitions retenues par celles-ci.

- Le résultat d'exploitation est le résultat opérationnel avant les charges liées à l'attribution gratuite d'actions, l'amortissement des incorporels acquis enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprises et les « autres éléments du résultat opérationnel », qui incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné, dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine une décision prise par un organe compétent matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que de dépenses diverses. Les autres éléments regroupés sur cette ligne du compte de résultat concernent les coûts d'acquisition et de cessions d'activités, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous autres éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.
- L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) courant est défini par le Groupe comme étant le résultat d'exploitation avant « dotations nettes aux amortissements et provisions » et « quote-part dans les résultats des entreprises associées ».

Les comptes de résultat sectoriels 2025 et 2024 sont rapprochés ci-dessous des comptes consolidés du Groupe. Ils sont établis conformément au reporting opérationnel du Groupe, dans lequel les normes IFRS 16 et IFRS 2 ne sont pas appliquées.

EXERCICE 2025 – INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers d'euros)	Navigation & Robotique maritime	Technologies avancées	Structure EXAIL Technologies	IFRS 16 et IFRS 2	Éliminations	Consolidé
Carnet de commandes début de période	n/c	n/c	n/c	n/c	n/c	708 392
Carnet de commandes fin de période	n/c	n/c	n/c	n/c	n/c	1 073 947
Chiffre d'affaires	373 009	117 951	1 169	-	(13 584)	478 545
EBITDA COURANT	84 164	21 700	(1 779)	9 848	(10 622)	103 313
% du chiffre d'affaires	22,6 %	18,4 %	n/a	n/a	n/a	21,6 %
Dotations aux amortissements nettes des reprises	(18 114)	(5 402)	201	(9 247)	-	(32 564)
RESULTAT D'EXPLOITATION	66 050	16 298	(1 579)	601	(10 622)	70 749
% du chiffre d'affaires	17,7 %	13,8 %	n/a	n/a	n/a	14,8 %
Coûts de restructurations	(1 677)	(306)	-	-	-	(1 983)
Provisions inhabituelles	-	-	-	-	-	-
Autres	93	-	(896)	-	-	(803)
Totaux des autres éléments opérationnels	(1 584)	(306)	(896)	-	-	(2 786)
Paievements en actions	-	-	-	(18 006)	-	(18 006)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(16 100)	(2 200)	-	-	-	(18 300)
RESULTAT OPERATIONNEL	48 366	13 792	(2 475)	(17 405)	(10 622)	31 657
% du chiffre d'affaires	13,0 %	11,7 %	n/a	n/a	n/a	6,6 %

La colonne des éliminations concerne des éliminations d'opérations réciproques entre les différents segments ainsi que l'élimination de la marge interne.

Les autres éléments opérationnels incluent en 2025 des indemnités de 1,5 million reçues dans le cadre d'un litige (voir notes 2.3 et 12.2). Ces indemnités ont été reversées au titre de complément de prix pour l'acquisition de la société IXBLUE (IFRS 3R), ce complément de prix étant constaté en charges sans modification de la valeur des titres ou du *goodwill*, du fait du délai de plus de 12 mois depuis l'acquisition de la société IXBLUE (IFRS 3R). Le produit et la charge se compensent au sein des autres éléments du résultat opérationnel.

EXERCICE 2024 – INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers d'euros)	Navigation & Robotique maritime	Technologies avancées	Structure EXAIL Technologies	IFRS 16 et IFRS 2	Éliminations	Consolidé
Carnet de commandes début de période	n/c	n/c	n/c	n/c	n/c	630 268
Carnet de commandes fin de période	n/c	n/c	n/c	n/c	n/c	708 392
Chiffre d'affaires	289 004	97 332	1 132	-	(14 407)	373 062
EBITDA COURANT	60 722	15 195	(1 231)	8 541	(9 408)	73 820
% du chiffre d'affaires	21,0 %	15,6 %	n/a	n/a	n/a	19,8 %
Dotations aux amortissements nettes des reprises	(16 336)	(3 747)	(65)	(8 156)	-	(28 304)
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 386	11 448	(1 297)	385	(9 408)	45 515
% du chiffre d'affaires	15,4 %	11,8 %	n/a	n/a	n/a	12,2 %
Coûts de restructurations	(1 057)	(3 417)	-	-	-	(4 475)
Provisions inhabituelles	-	-	-	-	-	-
Coûts des acquisitions/cessions	(12)	-	-	-	-	(12)
Autres	-	-	31	-	-	31
Totaux des autres éléments opérationnels	(1 069)	(3 417)	31	-	-	(4 456)
Paiements en actions	-	-	-	(4 662)	-	(4 662)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(16 123)	(2 200)	-	-	-	(18 323)
RESULTAT OPERATIONNEL	27 194	5 831	(1 266)	(4 277)	(9 408)	18 074
% du chiffre d'affaires	9,4 %	6,0 %	n/a	n/a	n/a	4,8 %

La colonne des éliminations concerne des éliminations d'opérations réciproques entre les différents segments ainsi que l'élimination de la marge interne.

Note 3.2 Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels

Les actifs sectoriels désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation tels que les créances sociales et fiscales), les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwills*) ; les passifs sectoriels désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

Le total des actifs et des passifs sectoriels se réconcilient de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

EXERCICE 2025

(en milliers d'euros)	Navigation & Robotique maritime	Technologies avancées	Dette nette et engagements financiers	Fonctions centrales et IFRS 16	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	692 611	141 127	-	71 595	(615)	904 717
Autres actifs financiers courants	1 437	313	-	-	-	1 750
Actifs d'impôt différé	148	3	-	2	-	154
Actifs d'impôt exigible	18 693	4 111	-	250	-	23 053
Autres actifs courants et non courants	11 581	3 092	-	440	(181)	14 932
Trésorerie et autres équivalents	-	-	328 430	-	-	328 430
ACTIF TOTAL CONSOLIDE	724 470	148 645	328 430	72 287	(796)	1 273 036
Passifs sectoriels	230 163	51 161	-	1 867	(615)	282 575
Provisions long terme	5 466	1 343	-	2	-	6 811
Dettes financières long terme	-	-	325 342	-	-	325 342
Dettes de loyers	26 215	14 980	-	1 691	-	42 886
Instruments financiers et engagements envers les minoritaires	-	-	41 768	-	-	41 768
Autres passifs courants et non courants	27 284	7 782	-	275	(181)	35 160
Passifs d'impôt différé	24 999	12 160	-	6	-	37 164
Passifs d'impôt exigible	243	34	-	-	-	277
PASSIF TOTAL CONSOLIDE ⁽¹⁾	314 370	87 460	367 110	3 840	(796)	771 983

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

EXERCICE 2024 RETRAITÉ

(en milliers d'euros)	Navigation & Robotique maritime	Technologies avancées	Dette nette et engagements financiers	Fonctions centrales et IFRS 16	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	614 010	116 815	-	10 311	-	741 135
Autres actifs financiers courants	2 253	543	-	-	-	2 796
Actifs d'impôt différé	90	16	-	28	-	134
Actifs d'impôt exigible	18 849	3 372	-	250	-	22 471
Autres actifs courants et non courants	11 759	3 310	-	363	(417)	15 016
Trésorerie et autres équivalents	-	-	50 277	-	-	50 277
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	646 961	124 057	50 277	10 952	(417)	831 829
Passifs sectoriels	126 021	42 378	-	715	-	169 114
Provisions long terme	4 994	1 406	-	2	-	6 402
Dettes financières long terme	-	-	308 197	-	-	308 197
Dettes de loyers	25 889	12 713	-	1 895	-	40 496
Instruments financiers et engagements envers les minoritaires	-	-	29 203	-	-	29 203
Autres passifs courants et non courants	28 712	6 101	-	511	(417)	34 906
Passifs d'impôt différé	31 613	7 632	-	6	-	39 250
Passifs d'impôt exigible	181	27	-	-	-	208
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	217 410	70 257	337 400	3 127	(417)	627 776

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

Note 3.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

EXERCICE 2025

(en milliers d'euros)	France	Europe	Afrique	Amériques	Océanie	Asie	Totaux
TOTAUX	101 417	225 163	1 720	41 363	1 933	106 948	478 545
En %	21 %	47 %	0 %	9 %	0 %	22 %	100 %

EXERCICE 2024

(en milliers d'euros)	France	Europe	Afrique	Amériques	Océanie	Asie	Totaux
TOTAUX	93 850	180 352	1 472	35 791	370	61 227	373 062
En %	25 %	48 %	0 %	10 %	0 %	16 %	100 %

La ventilation est réalisée selon la géographie du client du Groupe. Une part du chiffre d'affaires réalisé avec des clients en France a pour destination un client final étranger. Le chiffre d'affaires export est notamment réalisé en Belgique (110 millions d'euros en 2025 et 89 millions d'euros en 2024), aux États-Unis (33 millions d'euros en 2025 et 30 millions d'euros en 2024) et au Royaume-Uni (22 millions d'euros en 2025 et 21 millions d'euros en 2024).

Note 4 Données opérationnelles

Note 4.1 Reconnaissance des revenus

Le Groupe applique la norme IFRS 15 relative à la reconnaissance des revenus des contrats avec les clients. Ses revenus sont constitués de ventes de marchandises, de prestations de services et, pour une part importante, des revenus de réalisation de projets.

La méthode de l'avancement s'applique aux activités de projets. Pour ces activités, les solutions construites sont conçues pour les besoins spécifiques et uniques d'un client. La méthode est applicable dès lors que le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondant aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable) en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance du Groupe. Par ailleurs, les revenus de la majorité des contrats de services sont reconnus au cours du temps car le client reçoit et utilise simultanément les bénéfices du service fourni.

Les produits des contrats peuvent inclure des composantes variables à la hausse ou à la baisse (remises, révisions, indexation, pénalités, réclamations...). Les réclamations sont prises en compte quand elles peuvent être évaluées de manière fiable et dès lors que les négociations du Groupe ont atteint une étape avec le client rendant probable l'acceptation de ces réclamations.

L'estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison font l'objet de revues régulières de la part des responsables opérationnels et financiers. Dans le cas où la prévision à fin d'affaires fait apparaître un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement de l'affaire. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan. La méthode de calcul de l'avancement est celle des coûts (le taux d'avancement est égal au rapport entre les coûts constatés à date et les coûts totaux estimés à fin d'affaires).

La méthode concernant les ventes de produits est de comptabiliser le revenu à la date de transfert du contrôle des biens au client.

Le carnet de commandes correspond au montant des contrats des clients pour lequel il n'a pas encore été reconnu de chiffre d'affaires.

Note 4.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont principalement constitués de subventions et de crédit d'impôt recherche (CIR).

Les subventions et le crédit d'impôt recherche (CIR) qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement. La partie correspondant à un actif non amorti est ainsi constatée en produits différés, le montant cumulé des subventions et du CIR non encore constaté en résultat s'élève à 28,3 millions d'euros (voir note 4.6).

(en milliers d'euros)	2025	2024
Subventions	5 962	6 176
Crédit d'impôt recherche	21 105	21 333
SOUS-TOTAUX DES SUBVENTIONS ET CIR DE LA PERIODE	27 068	27 509
Subventions et CIR des exercices précédents constatés en résultat sur la période	3 810	2 856
Subventions et CIR de la période constatés en produits différés	(4 790)	(6 529)
TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE	26 088	23 836

Les créances de crédit d'impôt recherche qui n'ont pu être imputées sur de l'impôt à payer ou cédées figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Actifs d'impôt exigible » pour 21,8 millions d'euros (voir note 9.1.1). Les créances de CIR cédées (20,1 millions d'euros en 2025) sont déconsolidées car elles sont cédées avec le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages et quasiment sans recours, avec une retenue de garantie de 5 %.

Note 4.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2025	2024
Dotations aux amortissements et provisions		
Immobilisations incorporelles, hors incorporels reconnus à la juste valeur ⁽¹⁾	(9 863)	(6 270)
Immobilisations corporelles	(10 505)	(8 848)
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	(256)	(448)
Droits d'utilisation	(9 247)	(8 156)
SOUS-TOTAUX	(29 871)	(23 722)
Dotations aux provisions nettes des reprises		
Stocks et encours	(434)	(2 899)
Créances clients	474	(728)
Provisions long terme et court terme	(2 732)	(955)
SOUS-TOTAUX	(2 692)	(4 583)
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(32 564)	(28 304)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES INCORPORELS RECONNUS A LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾	(18 300)	(18 323)

(1) Pour enrichir l'information financière, le Groupe fait apparaître les amortissements des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions sur une ligne distincte

Note 4.4 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	2025			2024		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Matières premières	50 043	(7 945)	42 098	50 328	(10 063)	40 266
Encours	17 228	(1 528)	15 700	17 967	(1 528)	16 439
Produits intermédiaires et finis	24 950	(2 458)	22 493	24 479	(2 386)	22 093
Marchandises	43	(26)	17	52	(30)	22
TOTAUX DES STOCKS ET EN-COURS	92 265	(11 957)	80 308	92 826	(14 006)	78 820

Sur la période, les reprises nettes des pertes de valeur enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 2,0 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2024).

Note 4.5 Clients, actifs et passifs sur contrats

Les créances clients sont des créances facturées donnant droit inconditionnel à un paiement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Créances clients	62 699	66 307
Provisions pour pertes attendues	(1 792)	(2 022)
CREANCES CLIENTS, VALEURS NETTES	60 907	64 285

Les créances clients sont dépréciées selon le modèle simplifié d'IFRS 9, dès la connaissance d'un risque de non-recouvrement et à hauteur des pertes attendues sur le terme restant à courir.

L'évaluation du risque de crédit des créances clients est réalisée par client. Les provisions pour pertes attendues sont donc évaluées en utilisant l'historique de défaut de clients comparables, la balance âgée des créances ainsi que l'évaluation du Groupe du risque créance par créance. Lorsqu'il est certain que la créance ne sera pas collectée, la créance et sa dépréciation sont passées en pertes dans le compte de résultat.

Des créances bénéficiant de garantie COFACE sont occasionnellement cédées (24 millions d'euros fin 2025, néant en 2024) et déconsolidées car elles sont cédées avec le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages et sans recours, avec une retenue de garantie représentant environ 1 %.

En 2025, les cinq premiers clients représentent 35,9 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 30,9 % pour les cinq premiers clients de 2024). Les quinze premiers clients du Groupe représentent 50,3 % du chiffre d'affaires 2025 (contre 41,9 % pour les quinze premiers clients de 2024).

Il n'existe qu'un seul client significatif au niveau du Groupe qui représente près de 20% du chiffre d'affaires du Groupe (19,3 % en 2025 et 20,8 % en 2024).

Pour chacun des cinq premiers clients de 2025 est indiqué également le pourcentage qu'il représentait dans le chiffre d'affaires 2024 sur 12 mois.

	2025	2024
• Client A	19,3 %	20,8 %
• Client B	5,7 %	5,0 %
• Client C	4,3 %	1,2 %
• Client D	4,0 %	1,5 %
• Client E	2,8 %	-

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe. Le Groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées concernent des retards de paiement et s'élèvent à 20,3 millions d'euros. Elles s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance <i>(en milliers d'euros)</i>	2025	(en %)
Créances clients non échues	40 606	67 %
Retard n'excédant pas 1 mois	14 346	24 %
Retard compris entre 1 et 2 mois	3 898	6 %
Retard compris entre 2 et 3 mois	1 240	2 %
Retard supérieur à 3 mois	816	1 %
CREANCES CLIENTS NETTES	60 907	100 %

Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

Les « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats » sont déterminés contrat par contrat. Les « actifs sur contrats » correspondent aux contrats en cours dont la valeur des actifs créés excède les avances reçues. Les « passifs sur contrats » correspondent à l'ensemble des contrats dans une situation où les actifs (créances à l'avancement) sont inférieurs aux passifs (avances reçues des clients et produits différés enregistrés quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date).

Le carnet de commandes (chiffre d'affaires restant à comptabiliser) est indiqué en note 3.1.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Travaux en cours (A)	1 927	3 235
Créances à l'avancement (B)	214 724	94 950
Acomptes reçus (C)	47 133	26 292
Produits différés (D)	8 718	8 742
ACTIFS DE CONTRATS (A) + (B) - (C) - (D)	160 799	63 151

(en milliers d'euros)	2025	2024
Travaux en cours (A)	384	269
Créances à l'avancement (B)	6 927	13 460
Acomptes reçus (C)	66 722	30 390
Produits différés (D)	79 792	44 758
PASSIFS DE CONTRATS (A) - (B) + (C) + (D)	139 203	61 418

Note 4.6 Autres actifs courants et non courants et autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2025			2024
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Débiteurs divers non courants ⁽¹⁾	4 598	(3 589)	1 009	1 744
TOTAUX DES AUTRES DEBITEURS NON COURANTS	4 598	(3 589)	1 009	1 744
Avances et acomptes versés	10 823	-	10 823	10 141
Débiteurs divers ⁽²⁾	10 414	(6)	10 408	10 822
Créances sociales et fiscales	14 599	-	14 599	7 501
Charges constatées d'avance	3 515	-	3 515	2 450
TOTAUX DES AUTRES DEBITEURS COURANTS	39 351	(6)	39 345	30 914

(1) Créance liée aux contrats de sous-location traités en application de la norme IFRS 16 pour 1,0 million d'euros.

(2) Dont des subventions et indemnités à recevoir pour 4,3 millions d'euros en 2025 et 6,5 millions d'euros en 2024.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Fournisseurs	68 444	49 243
Fournisseurs d'immobilisations	6	49
TOTAUX DES FOURNISSEURS	68 449	49 292
Avoirs, avances et acomptes reçus	218	1 296
Dettes sociales	46 887	37 210
Dettes fiscales	18 577	12 227
Dettes diverses	2 110	1 667
Produits différés	29 616	29 531
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	97 407	81 932
Avances conditionnées	3 429	3 659
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	3 429	3 659

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les produits différés correspondent notamment à des subventions et du crédit d'impôt recherche qui seront constatés en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (28,3 millions d'euros, voir note 4.2).

Note 4.7 Synthèse des contrats de location

La norme IFRS 16 sur les contrats de location met davantage l'accent sur le contrôle de l'utilisation de l'actif loué. Selon IFRS 16, le Groupe doit comptabiliser des actifs (correspondant aux droits d'utilisation des actifs sous-jacents) et des passifs de loyers au titre de ses obligations à payer le loyer pour tous ses contrats de location.

La valeur de la dette de location est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de loyers, ainsi que des paiements estimés à la fin du contrat. Les paiements locatifs comprennent des paiements fixes ou des paiements variables dépendant notamment d'un indice. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent ni d'un indice ni d'un taux sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. La valeur de l'actif (droit d'utilisation) est égale à la valeur de la dette de location augmentée des loyers nets des avantages consentis par le bailleur, payés avant la mise à disposition du bien, des coûts directs initiaux et des coûts de démantèlement et de remise en état.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement susceptibles d'être exercées. Le Groupe détermine la durée la plus probable pour effectuer ses calculs. Dans la majorité des cas, la durée choisie est la durée exécutoire, notamment pour les contrats immobiliers. À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain

de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs de droit d'utilisation comptabilisés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et durée du contrat de location.

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme pour les contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois et pour les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur à neuf (inférieure à l'équivalent en euros de 5 000 US dollars). Ces loyers sont comptabilisés directement en charges.

Les taux d'actualisation appliqués sont basés sur les taux d'emprunt par nature de bien définis en fonction des taux d'emprunt constatés par le Groupe et sur le marché du financement des entreprises. Les taux retenus sur l'exercice 2025 s'élèvent entre 3,80 à 4,15 %.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement :

- les locations immobilières ; ces contrats présentent des durées variables en fonction des pays et des réglementations locales. Les principaux contrats sont réalisés en France avec des baux commerciaux dits 3-6-9 ;
- les locations de véhicules et autres équipements sont généralement l'objet de contrats d'une durée de trois à six ans.

4.7.1 DROITS D'UTILISATION

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilier	Autres actifs	Totaux
Valeurs brutes			
31 décembre 2024	57 684	2 269	59 953
Acquisitions	1 993	1 229	3 222
Variations de périmètre	-	-	-
Sorties de contrats	(2 513)	(328)	(2 841)
Réévaluations de contrats	8 978	179	9 157
Autres mouvements	-	-	-
Effet des variations de change	(301)	(1)	(302)
Au 31 décembre 2025	65 840	3 348	69 188
Amortissements et pertes de valeur			
31 décembre 2024	20 418	1 411	21 829
Dotations aux amortissements	8 498	749	9 247
Variations de périmètre	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Sorties de contrats	(2 376)	(325)	(2 702)
Réévaluations de contrats	-	-	-
Autres mouvements	(3)	3	(1)
Effets des variations de change	(136)	-	(136)
Au 31 décembre 2025	26 399	1 838	28 237
Valeurs nettes			
31 décembre 2024	37 267	858	38 125
AU 31 DECEMBRE 2025	39 441	1 510	40 951

Les acquisitions de la période correspondent à des nouveaux contrats de location. Les réévaluations de contrats correspondent essentiellement à des renouvellements de baux immobiliers préalablement existants mais arrivant à échéance ainsi qu'à des extensions de sites existants. Le bail de Couëron (44) et le bail de Bonneuil-sur-Marne (94) ont notamment été renouvelés pour une période de dix ans.

4.7.2 DETTES DE LOYERS

Les dettes de loyers valorisées selon IFRS 16 ont varié comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dettes liées aux contrats de location
31 décembre 2024	40 497
Nouveaux contrats de location	3 222
Remboursements	(9 254)
Réévaluations de contrats	8 733
Sorties de contrats	(138)
Autres mouvements	-
Variations de périmètre	-
Effets des variations de change	(173)
AU 31 DECEMBRE 2025	42 886

Les acquisitions de la période correspondent à des nouveaux contrats de location.

La ligne des réévaluations de contrats concerne principalement des renouvellements de baux immobiliers préalablement existants mais arrivant à échéance ainsi que des extensions de sites existants.

ÉCHEANCIER DES DETTES DE LOYERS

		dont ventilation des échéances à plus d'un an						
(en milliers d'euros)	31/12/2025	< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
DETTE DE LOYERS SELON IFRS 16	42 886	8 517	34 370	8 019	6 926	5 576	4 714	9 134

4.7.3 PRESENTATION AU COMPTE DE RESULTAT

Avec IFRS 16, la nature des charges liées aux contrats de location a changé puisque la comptabilisation sur une base linéaire des charges au titre des contrats de location est remplacée par une charge d'amortissement des actifs « droits d'utilisation » et par une charge d'intérêt au titre des dettes de loyers.

Les impacts de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Immobilier	Autres actifs corporels	Charges financières	Impact au compte de résultat
Annulation de charges de loyers	9 387	636	-	10 023
Impact des sous-locations	(175)	-	-	(175)
Impact d'IFRS 16 sur l'EBITDA courant	9 212	636	-	9 848
Amortissement des droits d'utilisation	(8 498)	(749)	-	(9 247)
Pertes de valeur des droits d'utilisation	-	-	-	-
Impact d'IFRS 16 sur le résultat opérationnel	714	(113)	-	601
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	-	-	(889)	(889)
Produits d'intérêts des sous-locations	-	-	21	21
IMPACT D'IFRS 16 SUR LE RESULTAT NET AVANT IMPOT	714	(113)	(869)	(268)

(1) Le « Coût de l'endettement financier net » au compte de résultat inclut les charges d'intérêts de loyers (voir note 8.3)

Note 4.8 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

(en millions d'euros)	2025	2024
Avals, cautions et garanties donnés	16	17
Autres engagements donnés	-	-
TOTAUX ENGAGEMENTS DONNES	16	17
Engagements reçus	-	-
TOTAUX ENGAGEMENTS REÇUS	-	-

EXAIL TECHNOLOGIES SA et GROUPE ECA SAS (absorbée en 2023 par EXAIL SAS) ont par ailleurs donné à certains clients des garanties particulières de bonne fin sur des contrats attribués à des sociétés du Groupe ; ces garanties ne peuvent être valorisées. Cela concerne notamment des garanties données par EXAIL TECHNOLOGIES SA à des clients de BAUMERT, filiale cédée en 2022 sans que les garanties soient transférées à l'acquéreur.

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs liés aux activités opérationnelles qui ne figurent pas dans les comptes.

Note 5 Charges et avantages du personnel

Note 5.1 Effectifs

Activités poursuivies	31/12/2025	31/12/2024
Effectif	2 259	2 005
Effectif moyen	2 116	1 840

Au 31 décembre 2025, environ 8 % de l'effectif total est basé à l'étranger.

Note 5.2 Charges de personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les autres passifs courants et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les salariés bénéficient également d'avantages à long terme de deux catégories :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2025	2024
Traitements et salaires	(117 012)	(103 034)
Charges sociales	(46 684)	(40 897)
Participation et intéressement	(8 959)	(4 623)
Autres ⁽¹⁾	(3 805)	(3 899)
TOTAUX	(176 461)	(152 453)

(1) Comprend essentiellement les cotisations au Comité d'entreprise, à la médecine du travail, aux tickets-restaurant.

Note 5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou en conséquence de changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

La charge comptabilisée au compte de résultat est présentée sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises » et comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de *turnover* et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;
- âge de départ supposé 67 ans ;
- taux d'actualisation IBOXX en zone euro 3,96 % (3,38 % en 2024) ;
- taux de charges moyen : diffère d'une entité à une autre et est compris entre 30 % et 49 % ;
- *turnover* : diffère d'une entité à une autre en fonction du type d'activité, de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel ;
- taux de revalorisation des bases de calcul de salaire : diffère d'une entité à une autre en fonction des politiques salariales internes à chaque société ;
- table INSEE de mortalité 2020-2022.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2025	2024
Au 1^{er} janvier	6 368	6 417
Coût des services rendus de la période	463	472
Intérêt sur actualisation	214	200
Coût des services passés	-	-
Entrées/(Sorties) de périmètre	-	43
Profit/(Perte) lié à une liquidation ou réduction de régime	-	-
Pertes/(Gains) actuariels générés sur l'obligation	(470)	(392)
Prestations payées	(375)	(371)
Au 31 décembre	6 199	6 368

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait d'environ 308 milliers d'euros le montant de l'engagement. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 333 milliers d'euros.

Les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) recouvrent principalement les médailles du travail et représentent 613 milliers d'euros pour 2025.

Note 5.4 Paiements fondés sur des actions (stock-options et attributions gratuites d'actions)

Les salariés bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions et d'options de souscription ou d'achat d'actions reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Les coûts de ces plans sont comptabilisés au compte de résultat sous les charges de personnel et sont reclassés au sein des « autres éléments du résultat opérationnel » en ce qui concerne les indicateurs alternatifs de performance utilisés par le Groupe (voir note 3.1). La charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions potentielles. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

La juste valeur des instruments est calculée à l'aide de modèles d'évaluation. Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des actions, le nombre d'actions potentielles pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte des probabilités d'atteinte des éventuels objectifs de performance et de la présence des bénéficiaires.

5.4.1 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PREFERENCE EXAIL HOLDING

En octobre 2022, un plan d'attribution gratuite d'actions de préférence (ADP R) a été mis en place en faveur de quatre dirigeants d'EXAIL HOLDING qui ont souscrit à une augmentation de capital d'EXAIL HOLDING de 2 millions d'euros. Au titre de ce plan, 738 004 actions de préférence EXAIL HOLDING leur ont été attribuées. Elles ont été acquises au bout d'un an. Après cette période d'acquisition, EXAIL TECHNOLOGIES bénéficie en cas de départ du bénéficiaire d'une promesse de vente pour les racheter sur la base d'une valeur calculée par rapport à un multiple de l'EBITDA courant et la dette nette, en appliquant une décote de 40 puis 30 %. Les ADP R permettent de bénéficier d'un droit financier préférentiel par rapport aux actions ordinaires, en cas d'événement de liquidité (changement de contrôle de EXAIL HOLDING ou liquidité totale des instruments financiers détenus par ICG). Ce droit préférentiel est défini par un multiple d'investissement majoré, lui-même fonction du multiple global réalisé par l'ensemble des actionnaires d'EXAIL HOLDING hors ICG.

Un second plan d'attribution gratuite d'actions de préférence ADP R a été mis en place en août 2023 au profit de 34 managers du groupe EXAIL qui ont souscrit à une augmentation de capital d'EXAIL HOLDING de 2,09 millions d'euros. Les conditions sont identiques à celles du plan de 2022, le plan représente 772 317 actions de préférence. En raison de départs, seules 728 037 actions ont finalement été acquises en septembre 2024.

Enfin, un troisième plan d'attribution gratuite d'actions de préférence ADP R a été mis en place en novembre 2024 au profit de 13 managers du groupe EXAIL qui ont souscrit à une augmentation de capital d'EXAIL HOLDING de 0,6 million d'euros. Les conditions sont identiques à celles des plans précédents, le nouveau plan représente 198 995 actions de préférence, dont l'acquisition a eu lieu en novembre 2025.

Un quatrième plan d'actions de préférence, dites ADP R2, a été mis en place en juillet 2025 au profit des managers présents bénéficiant des plans ADP R cités ci-avant. Les ADP R2 seront définitivement acquises en juillet 2026. Les ADP R2 permettent de bénéficier d'un droit financier préférentiel, le Droit de sortie ADP R2, qui inclut la valeur des actions ordinaires et des ADP R déjà portées par les bénéficiaires d'ADP R2. Ce droit est égal à 8 % de la valeur de la société EXAIL HOLDING diminuée de la valeur des ADP T (y compris leurs intérêts capitalisés), des ADP PV et des capitaux propres apportés par les autres actionnaires (ces derniers représentant environ 315 millions d'euros) ; il représente la somme de l'ensemble des titres des bénéficiaires du management package (ADP R2, ADP R et actions ordinaires).

Pour chacun des plans, une période de conservation est prévue après le délai d'acquisition de un an. Les salariés bénéficiaires d'ADP R peuvent bénéficier de conditions de liquidité, sans que le Groupe soit engagé à leur donner cette liquidité (voir note 8.2). Ils ont par ailleurs consenti des promesses de vente en cas de départ de la société.

Le détail des plans d'attribution gratuite d'actions de préférence d'EXAIL HOLDING (ADP R et ADP R2) est décrit dans le tableau ci-dessous.

Plan d'AGADP d'EXAIL HOLDING	AGADP 10-2022	AGADP 09-2023	AGADP 11-2024	AGADP R2 07-2025
Nombre de bénéficiaires à l'origine	4	34	13	39
Action support	EXAIL HOLDING	EXAIL HOLDING	EXAIL HOLDING	EXAIL HOLDING
Nombre d'actions à droit de préférence potentielles à l'origine	738 004	772 317	198 995	1 429 613
Acquisitions définitives sur l'exercice/annulations	- / 184 501	- / 50 922	190 662 / 8 333	- / 8 333
Acquisitions définitives cumulées/annulations	738 004 / 184 501	728 037 / 95 202	190 662 / 8 333	- / 8 333
Actions en circulation	553 503	677 115	190 662	-
Solde des actions à acquérir	-	-	-	1 421 280
Date de mise en place	novembre 2022	août 2023	novembre 2024	juillet 2025
Début de la période d'acquisition	novembre 2022	août 2023	novembre 2024	juillet 2025
Fin de la période d'acquisition	novembre 2023	août 2024	novembre 2025	juillet 2026
Fin de l'engagement de conservation	novembre 2028	août 2025	novembre 2031	juillet 2032
Charge constatée sur l'exercice ⁽¹⁾	-	-	621	8 650
Charge cumulée ⁽¹⁾	1 800	1 680	664	8 650
Valeur des actions à droit de préférence restant à acquérir ⁽¹⁾	-	-	-	17 300

(1) En milliers d'euros, hors charges sociales. Évaluations réalisées à partir de méthodes statistiques de Monte Carlo, de Cox, Ross & Rubinstein et de l'Arbre trinomial. Ces évaluations pourront différer de la valeur finale.

5.4.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS ET OPTIONS D'ACTIONS EXAIL SAS

EXAIL SAS (dénommée alors IXBLUE) a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'acquisition d'actions entre 2018 et 2021, avant l'entrée de la société dans le groupe EXAIL TECHNOLOGIES. L'entrée d'IXBLUE dans le périmètre étant constatée conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, la juste valeur retenue pour valoriser les instruments émis est la juste valeur de l'action à la date d'acquisition de la société IXBLUE par EXAIL HOLDING et non pas la juste valeur à la date de mise en place des plans.

Le détail des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) et d'options d'acquisition d'actions (OAA) d'EXAIL SAS est décrit dans les tableaux ci-dessous. Tous les plans sont des plans d'acquisition d'actions existantes (pas d'actions nouvelles). Il n'existe pas de condition de performance, uniquement une condition de présence. Les plans sont par trois : un plan d'attribution gratuite d'actions, un plan d'options d'acquisition d'actions à acquérir sur une période de 3 mois et un plan d'attribution gratuite d'actions, dont le bénéfice est conditionné à l'exercice du plan d'options. Il n'existe pas d'engagements de conservation.

Les salariés porteurs d'actions EXAIL SAS peuvent bénéficier de conditions de liquidité (voir note 8.2) et ont par ailleurs consenti des promesses de vente en cas de départ de la société.

Plans de 2018 EXAIL SAS ⁽¹⁾	AGA 1-2018	OAA 2018	AGA 2-2018
Nombre de bénéficiaires à l'origine	573	573	573
Action support	EXAIL SAS	EXAIL SAS	EXAIL SAS
Nombre d'actions potentielles à l'origine	2 095 700	2 095 700	2 095 700
Acquisitions définitives sur l'exercice/annulations	-/-	-/-	1 623 100 / -
Acquisitions définitives cumulées/annulations	1 997 700 / 98 000	1 824 000 / 271 700	1 623 100 / 472 600
Solde des actions à acquérir	-	-	-
Date de mise en place	Décembre 2018	Décembre 2018	Décembre 2018
Début de la période d'acquisition ⁽²⁾	Décembre 2018	Septembre 2022	Décembre 2018
Fin de la période d'acquisition ⁽²⁾	Janvier 2021	Novembre 2022	Janvier 2025
Fin de l'engagement de conservation	non applicable	non applicable	non applicable
Charge cumulée antérieure ⁽³⁾	non applicable	non applicable	3 133
Charge constatée sur l'exercice ⁽³⁾	non applicable	non applicable	-
Charge cumulée ⁽³⁾	non applicable	non applicable	3 133
Valeur des actions restant à acquérir ⁽³⁾	non applicable	non applicable	-

(1) Anciennement IXBLUE.

(2) Période d'exercice pour les options d'acquisition.

(3) En milliers d'euros, hors charges sociales.

Plans de 2020 EXAIL SAS ⁽¹⁾	AGA 1-2020	OAA 2020	AGA 2-2020
Nombre de bénéficiaires à l'origine	549	549	549
Action support	EXAIL SAS	EXAIL SAS	EXAIL SAS
Nombre d'actions potentielles à l'origine	1 876 400	1 876 400	1 876 400
Acquisitions définitives sur l'exercice/annulations	-/-	-/-	- / 49 450
Acquisitions définitives cumulées/annulations	1 757 000 / 119 400	1 647 335 / 229 065	- / 348 465
Solde des actions à acquérir	-	-	1 527 935
Date de mise en place	Juin, juillet, août 2020	Juin, juillet, août 2020	Juin, juillet, août 2020
Début de la période d'acquisition ⁽²⁾	Juin, juillet, août 2020	Septembre 2023	Juin, juillet, août 2020
Fin de la période d'acquisition ⁽²⁾	Septembre 2022	Novembre 2023	Janvier 2026
Fin de l'engagement de conservation	non applicable	non applicable	non applicable
Charge cumulée antérieure ⁽³⁾	non applicable	2 932	2 084
Charge constatée sur l'exercice ⁽³⁾	non applicable	-	315
Charge cumulée ⁽³⁾	non applicable	2 932	2 399
Valeur des actions restant à acquérir ⁽³⁾	non applicable	-	2 414

(1) Anciennement IXBLUE.

(2) Période d'exercice pour les options d'acquisition.

(3) En milliers d'euros, hors charges sociales.

Plans de 2021 EXAIL SAS ⁽¹⁾	AGA 1-2021	OAA 2021	AGA 2-2021
Nombre de bénéficiaires à l'origine	95	95	95
Action support	EXAIL SAS	EXAIL SAS	EXAIL SAS
Nombre d'actions potentielles à l'origine	2 108 000	2 108 000	2 108 000
Acquisitions définitives sur l'exercice/annulations	90 000 / -	90 000 / -	- / 81 000
Acquisitions définitives cumulées/annulations	2 050 000 / 58 000	1 960 000 / 148 000	- / 229 000
Solde des actions à acquérir	-	-	1 879 000
Date de mise en place	Août et décembre 2021	Août et décembre 2021	Août et décembre 2021
Début de la période d'acquisition ⁽²⁾	Août et décembre 2021	Septembre 2024 et septembre 2025	Août et décembre 2021
Fin de la période d'acquisition ⁽²⁾	Septembre 2023 et janvier 2024	Novembre 2024 et novembre 2025	Janvier 2027 et janvier 2028
Fin de l'engagement de conservation	non applicable	non applicable	non applicable
Charge cumulée antérieure ⁽³⁾	4 778	3 371	1 842
Charge constatée sur l'exercice ⁽³⁾	-	26	459
Charge cumulée ⁽³⁾	4 778	3 397	2 301
Valeur des actions restant à acquérir ⁽³⁾	-	3 397	2 781

(1) Anciennement IXBLUE.

(2) Période d'exercice pour les options d'acquisition.

(3) En milliers d'euros, hors charges sociales.

Au 31 décembre 2025, 3 406 935 actions EXAIL SAS peuvent encore être acquises au titre de l'ensemble des plans encore en cours, étant précisé que le capital d'EXAIL SAS est composé de 260 442 718 actions. Des actions ont été acquises en janvier 2026 (voir note 12.3).

5.4.3 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ORDINAIRES EXAIL HOLDING

EXAIL HOLDING a mis en place en novembre 2024 un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires en faveur de l'ensemble des salariés des entités françaises, concomitamment à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés. Le détail de ce plan est décrit dans le tableau ci-dessous. Ce plan donnera lieu à l'émission d'actions nouvelles. Il n'existe pas de condition de performance, uniquement une condition de présence. Chaque bénéficiaire s'est vu attribuer 350 actions gratuites, plus un nombre d'actions gratuites en fonction de sa participation à l'augmentation de capital réservée aux salariés, dans la limite de 350. Enfin, un certain nombre de managers non bénéficiaires de l'attribution gratuite d'ADP R a reçu un nombre variable d'actions gratuites supplémentaires.

EXAIL HOLDING a mis en place en novembre 2025 un second plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires en faveur de l'ensemble des salariés des entités françaises. Le détail de ce plan est également décrit dans le tableau ci-dessous. Ce plan donnera lieu à l'émission d'actions nouvelles. Il n'existe pas de condition de performance, uniquement une condition de présence. Chaque bénéficiaire s'est vu attribuer 250 actions gratuites. Enfin, un certain nombre de managers non bénéficiaires de l'attribution gratuite d'ADP R a bénéficié de l'attribution d'un nombre variable d'actions gratuites supplémentaires.

Pour chacun des deux plans, il n'existe pas d'engagement de conservation. Les salariés actionnaires d'EXAIL HOLDING peuvent bénéficier de conditions de liquidité, sans que le Groupe soit engagé à leur donner cette liquidité (voir note 8.2). Ils ont par ailleurs consenti des promesses de vente en cas de départ de la société.

Plans de EXAIL HOLDING SAS	AGA 11-2024	AGA 11-2025
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 427	1 758
Action support	EXAIL HOLDING SAS	EXAIL HOLDING SAS
Nombre d'actions potentielles à l'origine	1 111 300	1 264 500
Acquisitions définitives sur l'exercice/annulations	- / 34 050	- / 5 250
Acquisitions définitives cumulées/annulations	- / 43 550	- / 5 250
Solde des actions à acquérir	1 067 750	1 259 250
Date de mise en place	Novembre 2024	Novembre 2025
Début de la période d'acquisition	Novembre 2024	Novembre 2025
Fin de la période d'acquisition	Novembre 2026	Novembre 2027
Fin de l'engagement de conservation	non applicable	non applicable
Charge cumulée antérieure ⁽¹⁾	151	-
Charge constatée sur l'exercice ⁽¹⁾	1 596	376
Charge cumulée ⁽¹⁾	1 747	376
Valeur des actions restant à acquérir ⁽¹⁾	3 203	6 536

(1) En milliers d'euros, hors charges sociales.

Au total, 2 327 000 actions EXAIL HOLDING pourraient être émises pour satisfaire aux besoins des deux plans, étant précisé que le capital de EXAIL HOLDING compte 116 464 326 actions sans droit financier préférentiel.

Note 5.5 Rémunération des dirigeants et parties liées

5.5.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d'administration d'EXAIL TECHNOLOGIES ont perçu en 2025 une rémunération pour un montant total de 57 500 euros au titre de leur participation au conseil en 2024. Certains administrateurs ont par ailleurs été rémunérés par des filiales d'EXAIL TECHNOLOGIES dans lesquelles ils exercent des mandats (65 milliers d'euros sous forme de rémunération d'administrateurs et 206 milliers d'euros sous forme d'honoraires).

EXAIL TECHNOLOGIES a versé au Président-Directeur général une rémunération brute globale de 167 823 euros en 2025 (120 000 euros de rémunération fixe, 38 400 euros de rémunération variable au titre de 2024 et 9 423 euros d'avantages en nature). Une rémunération variable de 40 000 euros au titre de 2025 a été fixée par le Conseil d'administration d'EXAIL TECHNOLOGIES du 17 mars 2026, après avis du Comité des rémunérations.

5.5.2 Parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants d'EXAIL TECHNOLOGIES ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes (à l'exception des filiales d'EXAIL TECHNOLOGIES). Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes d'EXAIL TECHNOLOGIES :

(en milliers d'euros)	GORGÉ SA	PRODWAYS GROUP	Filiales de GORGÉ SA
Compte de résultat 2025			
Chiffre d'affaires	360	385	173
Autres produits	-	-	-
Achats et charges externes	(763)	(61)	(867)
Rémunérations	-	-	-
Résultat financier	-	-	-
Bilan 2025			
Clients	-	129	135
Débiteurs	-	5	-
Fournisseurs	628	38	331
Créditeurs	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-

GORGÉ SA est une société *holding*, actionnaire principal d'EXAIL TECHNOLOGIES. Elle est présidée par Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général d'EXAIL TECHNOLOGIES.

PRODWAYS GROUP était contrôlée par EXAIL TECHNOLOGIES jusqu'en décembre 2021, qui ne détient plus aujourd'hui que 0,42 % du capital. GORGÉ SA, présidée par Raphaël GORGÉ, est l'actionnaire de référence de PRODWAYS GROUP avec 23,88 % du capital.

Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 6.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition dits *goodwills* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1.4.

Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Le résultat de cession d'une activité d'une UGT tient compte de la sortie d'un *goodwill* affecté à l'activité cédée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés en 2025 sont décrites en note 6.4.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2025	2024
Au 1^{er} janvier	145 964	145 085
Entrées de périmètre ⁽¹⁾	-	879
Sorties de périmètre	-	-
AU 31 DECEMBRE	145 964	145 964
Dont dépréciation	-	-

(1) Écart d'acquisition définitif relatif à la société LEUKOS acquise par EXAIL SAS en 2024 (voir note 1.3).

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

- Navigation & Robotique maritime : 128,3 millions d'euros ;
- Technologies avancées : 17,7 millions d'euros.

Note 6.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 — *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en « autres éléments du résultat opérationnel ».

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Les immobilisations générées en interne concernent principalement des dépenses de développement de nouveaux projets. Ils sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Les frais de développement en cours non encore en service font l'objet d'un test annuel.

En application d'IFRS 15, les coûts d'obtention de contrats sont inscrits à l'actif et amortis s'il s'agit de coûts marginaux, c'est-à-dire de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat et que l'entité s'attend à recouvrer sur la base de la marge attendue du contrat. Le Groupe supporte parfois des coûts liés à l'obtention et au suivi de l'exécution des contrats (principalement des honoraires). L'application de cette méthode a pour effet de réduire le taux d'avancement des contrats concernés à leur démarrage, moins de charges étant constatées et les coûts d'obtention étant constatés par voie d'amortissement sur la durée du contrat.

Dans le cadre de la première consolidation d'IXBLUE et en application de la norme IFRS 3R, des incorporels significatifs ont été identifiés et valorisés à la juste valeur. La valeur brute totale inscrite dans le bilan d'entrée dans le périmètre est de 250 millions d'euros, dont 177 millions d'euros de technologie inclus dans la colonne « Projets de développement » et d'autre part 70 millions d'euros de relations clients et 3 millions de marques (ces dernières totalement dépréciées en 2022) inclus dans la colonne « Autres immobilisations incorporelles ».

(en milliers d'euros)	Projets de développement	Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Valeurs brutes					
31 décembre 2024	295 160	3 151	87 163	1 275	386 749
Acquisitions	20 057	-	404	301	20 761
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	(1 311)	-	(1 311)
Autres mouvements	764	(7)	445	(1 048)	155
Effet des variations de change	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	315 981	3 145	86 700	528	406 354
Amortissements et pertes de valeur					
31 décembre 2024	83 118	2 140	30 486	-	115 744
Dotations aux amortissements	20 817	256	7 557	-	28 629
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	Projets de développement	Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Sorties	-	-	(1 217)	-	(1 217)
Autres mouvements	-	(3)	4	-	1
Effet des variations de change	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	103 935	2 393	36 830	-	143 158
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2024	212 042	1 012	56 677	1 275	271 005
AU 31 DECEMBRE 2025	212 047	752	49 870	528	263 196

Les immobilisations incorporelles reconnues à la juste valeur dans le cadre des acquisitions représentent 187,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 en valeur nette (205,8 millions d'euros en 2024), dont 138,6 millions au sein des projets de développement et 48,9 millions au sein des autres immobilisations incorporelles (des relations clients). Les amortissements de la période de ces immobilisations se sont élevés à 18,3 millions d'euros, ils figurent sur une ligne dédiée du compte de résultat et sont reclassés, pour les besoins des indicateurs alternatifs de performance utilisés par le Groupe, au sein des « autres éléments du résultat opérationnel ».

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités indiquées en note 6.4.

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

Les axes principaux des travaux de recherche et développement ont porté sur les thématiques suivantes :

- des matériels et logiciels pour effectuer des missions de lutte contre les mines ;
- le développement des sonars permettant la détection des mines ;
- les systèmes de navigation inertielle de haute performance ;
- les équipements de positionnement et navigation sous-marins ;
- le développement de gravimètres quantiques de haute performance.

Les dépenses de R&D se sont élevées en 2025 à environ 39,6 millions d'euros. Leur évolution est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Dépenses de Recherche et Développement immobilisée	20 153	19 610
Dépenses de Recherche et Développement constatées en charges	19 464	21 163
Dépenses totales en recherche et développement	39 617	40 773
Recherche et développement totale <i>(en % du chiffre d'affaires)</i>	8,3 %	10,9 %
Crédits d'impôt de l'exercice	21 035	21 333
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT NETTE DES CREDITS D'IMPOT	18 582	19 440

Pour financer ces investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (DGA, BPIFRANCE, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR). La note 4.2 détaille l'impact des crédits d'impôt recherche et des subventions sur le compte de résultat.

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité, il est très exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités.

Note 6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 — *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat au sein des « autres éléments du résultat opérationnel ».

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériels	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Totaux
Valeurs brutes					
31 décembre 2024	26 035	105 257	6 998	940	139 230
Acquisitions ⁽¹⁾	833	8 593	4 862	-	14 288
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Sorties	(313)	(2 400)	-	-	(2 713)
Autres mouvements	910	5 261	(5 417)	(892)	(138)
Effet des variations de change	(18)	(120)	-	-	(137)
Au 31 décembre 2025	27 447	116 592	6 443	48	150 530
Amortissements et pertes de valeur					
31 décembre 2024	9 787	78 690	-	-	88 477
Dotations aux amortissements	1 297	9 209	-	-	10 506
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Sorties	(261)	(2 246)	-	-	(2 507)
Autres mouvements	-	(2)	-	-	(2)
Effets des variations de change	(13)	(111)	-	-	(124)
Au 31 décembre 2025	10 811	85 540	-	-	96 351
Valeurs nettes					
31 décembre 2024	16 248	26 567	6 998	940	50 753
AU 31 DECEMBRE 2025	16 636	31 052	6 443	48	54 179

(1) Les acquisitions s'élèvent à 14 288 milliers d'euros pour l'exercice ; au tableau de flux de trésorerie figurent 14 331 milliers d'euros du fait du paiement de 43 milliers d'euros relatifs à des acquisitions de 2024.

Note 6.4 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les écarts d'acquisitions, incorporels en cours, notamment les projets de développement, et les incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les incorporels amortis et les immobilisations corporelles sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. L'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition et notamment les actifs de R&D amortis peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeur peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la Direction de la capacité de mener un projet de R&D à son terme ou du niveau des coûts nécessaires pour cela) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales liées). La somme de ces facteurs influe sur l'appréciation de la Direction, actif par actif, de l'existence d'avantages économiques futurs ou du niveau de ces avantages économiques futurs. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur, l'existence d'indices, favorables ou défavorables, pouvant amener à refaire un test est examinée à chaque arrêté.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) qui représentent le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie indépendants des autres actifs.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT (ou de l'actif). La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de vente et la valeur d'utilité, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Deux UGT sont identifiées dans l'organisation actuelle du Groupe, correspondant aux deux secteurs opérationnels.

MODALITES DES TESTS DE PERTE DE VALEUR

La réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels et corporels a conduit à ne constater aucune perte de valeur.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) calculé avec le taux des OAT à dix ans (taux sans risque), une prime de risque de marché et un Beta calculé en fonction du cours de l'action de la Société et de l'évolution de l'indice CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) à laquelle s'ajoutent une valeur extrapolée et une valeur terminale avec une hypothèse de croissance de 1,4 %.

Les hypothèses opérationnelles clés retenues pour chaque secteur intègrent des hypothèses de niveau d'activité estimées prudentes comparées aux croissances historiques. La croissance de l'UGT Navigation & Robotique maritime ainsi que celle de l'UGT Technologies avancées devrait se maintenir au-dessus de 10 % sur les prochaines années. Des hypothèses d'amélioration des taux de rentabilité, une optimisation des coûts de production et une meilleure absorption des coûts fixes vont être mises en œuvre de façon accélérée suite aux rapprochements entre les entités du Groupe. Enfin, afin d'accompagner le développement des activités, il est prévu un niveau d'investissement maintenu à un niveau soutenu (R&D et production) et un besoin en fonds de roulement qui s'améliore sur les prochaines années.

Le taux d'actualisation calculé pour les UGT est de 9,3 %. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable (taux d'actualisation de +/- 0,5 point, taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point). Ces mesures de sensibilité sont identiques pour chacune des UGT.

Il n'existe aucun indice de perte de valeur et il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition. Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Note 7 Détail des flux de trésorerie

Note 7.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Résultat net des activités poursuivies	5 905	(4 532)
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur hors IFRS 16	41 507	36 455
Dotations/reprises aux amortissements, pertes de valeur des droits d'utilisation	9 247	8 156
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	12 041	3 271
Autres charges calculées	(225)	144
Total des charges calculées	62 571	48 025
Plus et moins-values de cessions ⁽¹⁾	(359)	(700)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS	68 117	42 794

(1) Les plus et moins-values de cession sont traitées dans les flux d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie.

L'EBITDA courant se réconcilie avec la capacité d'autofinancement de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
EBITDA courant	103 312	73 820
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	(5 965)	(1 389)
Plus et moins-values de cessions ⁽¹⁾	(359)	(700)
Dotations et reprises sur actif circulant	2 518	(5 171)
Autres éléments opérationnels hors dotations et reprises	(5 378)	(1 423)
Résultat financier hors dotations et reprises financières	(25 024)	(26 914)
Impôt société	(773)	4 352
Autres charges calculées	(215)	220
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS	68 117	42 794

(1) Les plus et moins-values de cession sont traitées dans les flux d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 7.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture ⁽¹⁾	Mouvts de périmètre	Variation exercice	Autres movvts ⁽²⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets		78 820	-	1 491	-	(2)	80 308
Clients nets		64 285	-	(2 447)	-	(931)	60 907
Actifs sur contrats		63 151	-	97 715	-	(67)	160 799
Avances et acomptes		10 141	-	684	-	(2)	10 823
Charges constatées d'avance		2 345	-	1 187	(4)	(13)	3 515
Sous-totaux	A	218 742	-	98 631	(4)	(1 015)	316 353
Dettes fournisseurs		49 243	-	19 234	(8)	(26)	68 444
Passifs sur contrats		61 418	-	78 278	-	(494)	139 203
Avances et acomptes		1 296	-	(1 078)	-	-	218
Produits différés relatifs aux opérations		576	-	736	-	-	1 312
Sous-totaux	B	112 534	-	97 170	(8)	(519)	209 176
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	C = A - B	106 208	-	1 461	4	(496)	107 177
Créances fiscales et sociales		28 820	-	7 627	-	(10)	36 438
Comptes courants créditeurs		1	-	(1)	-	-	-
Débiteurs divers		10 674	-	(524)	-	(3)	10 147
Sous-totaux	D	39 495	-	7 103	-	(13)	46 585
Dettes fiscales et sociales		49 437	-	16 102	-	(76)	65 464
Dettes diverses		4 758	-	1 339	(230)	(504)	5 364
Comptes courants créditeurs		4	-	-	-	-	4
Produits différés relatifs aux subventions et CIR		28 954	-	(650)	-	-	28 304
Sous-totaux	E	83 153	-	16 791	(230)	(580)	99 135
Autres éléments du besoin en fonds de roulement	F = D - E	(43 658)	-	(9 689)	230	566	(52 550)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	G = C + F	62 550	-	(8 228)	234	70	54 627

(1) Ouverture retraitée pour faire suite à la finalisation des travaux de valorisation des actifs et passifs de LEUKOS, voir note 1.3.

(2) Les « Autres mouvements » concernent des flux qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie ou d'éventuels reclassements de compte à compte.

Note 7.3 Investissements financiers nets

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « investissements financiers nets » concernent essentiellement en 2025 la souscription d'un compte séquestre pour 60 millions d'euros, destiné à garantir le paiement des intérêts des obligations émises en septembre 2025 (voir note 10.1.4).

(en milliers d'euros)	2025	2024
Compte séquestre	(60 000)	-
Dépôts, prêts et cautionnement	(455)	(726)
Autres	293	320
TOTAUX	(60 162)	(406)

Note 7.4 Acquisitions/cessions de participations

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « acquisitions/cessions de participations » concernent des flux liés à des acquisitions ou cessions de titres de filiales d'un événement de changement de contrôle.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Encaissements	-	250
Décaissements	(399)	(2 525)
Trésorerie des sociétés acquises et cédées	-	204
TOTAUX	(399)	(2 071)

En 2024 :

- les encaissements correspondent à un complément de prix relatif à la cession de la société AI GROUP en 2018, pour 0,25 million d'euros ;
- les décaissements et la trésorerie des sociétés acquises sont relatifs à l'acquisition de la société LEUKOS par EXAIL SAS.

En 2025, les décaissements sont relatifs à des compléments de prix versés à des minoritaires dans le cadre de l'acquisition de LEUKOS en 2024 (0,4 million d'euros).

Note 7.5 Acquisitions et cessions d'actions d'autocontrôle

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « acquisitions et cessions d'actions d'autocontrôle » concernent les acquisitions nettes ou cessions nettes de titres EXAIL TECHNOLOGIES.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Encaissements	499	-
Décaissements	-	(821)
TOTAUX	499	(821)

Note 7.6 Variations des intérêts minoritaires

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « variations des intérêts minoritaires » concernent les acquisitions ou cessions de titres de sociétés contrôlées par EXAIL TECHNOLOGIES (flux qui n'ont pas pour conséquence un changement de contrôle).

(en milliers d'euros)	2025	2024
Encaissements	60	2 674
Décaissements	(3 726)	(2 769)
TOTAUX	(3 666)	(95)

En 2024, EXAIL SAS a encaissé 1,2 million d'euros dans le cadre de l'exercice d'options d'acquisition de ses actions et EXAIL HOLDING a reçu 1,4 million dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à ses salariés. Le Groupe a décaissé 0,3 million d'euros au titre des intérêts minoritaires dans la société MAURIC acquis en 2023. EXAIL HOLDING a acquis 1,8 million d'euros d'actions EXAIL SAS auprès de salariés. Enfin, EXAIL TECHNOLOGIES a décaissé 0,7 million d'euros pour acquérir des actions EXAIL HOLDING auprès de minoritaires quittant le Groupe.

En 2025, EXAIL SAS a encaissé 0,06 million d'euros dans le cadre de l'exercice d'options d'acquisition de ses actions. EXAIL HOLDING a acquis 3,45 millions d'euros d'actions EXAIL SAS auprès de salariés. Enfin, EXAIL TECHNOLOGIES a décaissé 0,3 million d'euros pour acquérir des actions EXAIL HOLDING auprès de salariés quittant le Groupe.

Note 7.7 Autres flux liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « autres flux liés aux opérations de financement » sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2025	2024
Prime de couverture de taux	(1 483)	(1 589)
Frais d'émission d'emprunt	(500)	-
TOTAUX	(1 983)	(1 589)

Note 8 Financement et instruments financiers

Note 8.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (voir Inote 8.1.1) ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (voir note 8.1.2) ;
- les instruments dérivés (voir note 8.1.3) ;
- les autres actifs financiers non courants (voir note 8.1.4).

8.1.1 ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le Groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

En 2022, EXAIL TECHNOLOGIES a fait l'acquisition d'IXBLUE. L'acquisition a été réalisée par une société intermédiaire dénommée EXAIL HOLDING. Cette société a financé l'acquisition avec la mise en place d'un crédit syndiqué, la souscription d'un emprunt obligataire de 81,3 millions d'euros de nominal par ICG (Intermediate Capital Group) et des apports en fonds propres (voir note 2.2.2).

Le crédit syndiqué souscrit par EXAIL HOLDING a été signé avec sept partenaires bancaires et deux investisseurs institutionnels. Le crédit est composé à l'origine d'une partie confirmée de 235 millions d'euros et d'une partie « crédit de croissance externe non confirmé » de 50 millions d'euros qui pourrait être rapidement mobilisée en cas de besoin. La partie confirmée de 235 millions d'euros se décompose en trois tranches : une tranche amortissable sur six ans de 92,5 millions d'euros, une tranche *in fine* échéance janvier 2029 de 92,5 millions d'euros et une tranche crédit renouvelable (RCF) échéance janvier 2029 de 50 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, la tranche renouvelable RCF est utilisée à hauteur de

30 millions d'euros, elle ne l'était pas fin 2024. Les frais d'émission relatifs à cet emprunt sont comptabilisés initialement en déduction du nominal et sont ensuite constatés en charges contrepartie emprunt dans le cadre du calcul d'un taux d'intérêt effectif.

Le crédit est assorti de *covenants* (dette nette hors obligations sur EBITDA courant ajusté et dette nette hors obligations sur capitaux propres) mesurés en fin d'année au niveau de EXAIL HOLDING, le ratio de levier maximum étant dégressif au cours de la vie du contrat. La marge bancaire applicable sur le contrat dépend du niveau de levier constaté à la fin de l'exercice précédent. La marge peut aussi marginalement être ajustée à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs ESG. L'ensemble des *covenants* sont respectés au 31 décembre 2025.

L'emprunt obligataire souscrit par ICG est à échéance *in fine* janvier 2030. Les intérêts sont capitalisés. Ces obligations portent intérêt à 12 % jusqu'au 12 juillet 2028 puis à 14 % la septième année et 16 % ensuite. Elles sont subordonnées au remboursement du crédit syndiqué et ne sont pas convertibles, sauf en cas de défaut (non-remboursement à l'échéance) ou en cas de remboursement anticipé obligatoire, du fait d'un changement de contrôle ou de l'introduction en bourse d'EXAIL HOLDING. Les frais d'émission relatifs à cet emprunt sont comptabilisés initialement en déduction du nominal et sont ensuite constatés en charges contrepartie emprunt dans le cadre du calcul d'un taux d'intérêt effectif. Un ratio de levier (dette nette hors obligations sur EBITDA courant) mesuré en fin d'année doit rester inférieur à un niveau contractuel supérieur à celui de la dette senior.

En 2024, le groupe EXAIL HOLDING a souscrit pour 33 millions d'euros à cinq nouveaux emprunts avec les principaux partenaires du Groupe et BPIFRANCE. Ces crédits bilatéraux visaient à financer des investissements et faciliter la gestion de la volatilité du besoin en fonds de roulement. En 2025 de nouveaux emprunts ont été conclus pour 8 millions d'euros, au titre du financement d'investissements.

VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	Emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières diverses	Dettes financières	Concours bancaires courants	Endettement financier brut
31 décembre 2024	104 421	200 387	3 348	308 155	42	308 197
Nouveaux emprunts	-	8 000	392	8 392	-	8 392
Variation d'utilisation de la ligne de crédit renouvelable	-	30 000	-	30 000	-	30 000
Remboursements	-	(34 182)	(1 226)	(35 407)	(23)	(35 430)
Autres variations ⁽¹⁾	13 634	317	233	14 184	-	14 184
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	-
AU 31 DECEMBRE 2025	118 055	204 522	2 747	325 323	19	325 342

(1) Variations sans impact sur la trésorerie, liées aux taux d'intérêt effectifs, aux intérêts capitalisés et aux intérêts courus des emprunts.

ÉCÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES SUR LA BASE DES FLUX CONTRACTUELS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	dont ventilation des échéances à plus d'un an						
		< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire	118 323	-	118 323	-	-	-	118 323	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	207 625	63 025	144 600	25 267	19 888	3 585	93 185	2 674
Autres dettes financières diverses	2 747	436	2 310	1 394	393	101	33	390
Dettes financières long terme	328 695	63 461	265 233	26 661	20 281	3 686	211 541	3 064
Concours bancaires courants	19	19	-	-	-	-	-	-
Endettement financier brut	328 714	63 480	265 233	26 661	20 281	3 686	211 541	3 064

Le tableau ci-dessus présente l'échéancier contractuel du capital restant dû. La différence entre le total des dettes financières au bilan et les dettes financières dans l'échéancier correspond à l'impact des retraitements comptables au TIE qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie.

L'endettement financier brut n'inclut ni les dettes de loyers (voir note 4.7.2) ni les engagements de rachat de titres de minoritaires (voir note 8.2).

8.1.2 TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET TRESORERIE NETTE RETRAITEE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement.

Le transfert de trésorerie de EXAIL HOLDING vers EXAIL TECHNOLOGIES (que ce soit en dividende ou en compte-courant) est subordonné au remboursement de la dette senior et de la dette obligataire ICG.

La trésorerie inclut le produit de l'émission en octobre 2025 de l'obligation à durée indéterminée (émission de 300 millions d'euros avant déduction des frais, (voir note 10.1.4), à l'exception de la somme de 60 millions d'euros, versée sur un compte séquestre destiné au paiement des intérêts et classés en « actifs financiers non courants » (voir notes 8.1.4 et 10.1.4).

Il est présenté ci-après le calcul de la trésorerie ou la dette nette, ainsi que celui d'une trésorerie (dette) nette ajustée, incluant le compte séquestre et l'auto contrôle. La variation de l'autocontrôle correspond aux mouvements de la période ainsi qu'à l'impact de la valorisation de l'ensemble des titres auto détenus au cours de clôture de la période.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie disponible (A)	328 430	50 277
Concours bancaires courants (B)	19	42
Trésorerie disponible apparaissant au TFT (C) = (A) - (B)	328 411	50 236
Endettement financier hors concours bancaires courants (D)	325 323	308 155
Trésorerie (dette) nette (E) = (C) - (D)	3 088	(257 919)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie (dette) nette (A)	3 088	(257 919)
Compte séquestre incluant les intérêts courus (B)	60 261	-
Trésorerie (dette) nette ajustée incluant le compte séquestre (C) = (A) + (B)	63 349	(257 919)
Autocontrôle EXAIL TECHNOLOGIES	36 971	8 113
TRESORERIE (DETTE) NETTE AJUSTEE, AVANT IFRS 16	100 321	(249 806)

8.1.3 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions seraient comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32, à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Le Groupe peut utiliser, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation, voir note 8.4.3.

Le Groupe utilise des contrats de *cap* pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IFRS 9 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (*cash flow hedge*). Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture au sein des autres éléments du résultat global jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

En l'absence de documentation de la couverture, la variation de juste valeur a été comptabilisée en résultat en 2022, la mesure de l'efficacité de la couverture a été réalisée à partir du second semestre 2023 et comptabilisée alors pour partie en capitaux propres. La juste valeur des contrats de *swaps* est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

Deux couvertures de taux sous forme de *caps* couvrent partiellement le crédit syndiqué en cours. Une première couverture conclue en 2021 a fait l'objet d'une novation entre EXAIL TECHNOLOGIES et EXAIL HOLDING pour couvrir le nouveau crédit syndiqué. Cette couverture est un *cap* avec un plafond fixé à 0,5 %, pour un notional à l'origine de 47,6 millions d'euros. La couverture est inscrite à l'actif dans le poste « Actifs financiers courants », sa juste valeur s'élève à 0,4 million d'euros. La seconde couverture est un *cap* plafond 1,0 % pour un notional à l'origine de 55,1 millions d'euros progressivement porté à 88,2 millions d'euros fin 2023 avant de diminuer progressivement après début 2024. Sa prime sera payée sur la durée de la couverture, la dette de 1,3 millions d'euros relative à l'étalement de la prime figure au passif au poste « Autres passifs financiers courants ». Cette seconde couverture est évaluée à la juste valeur pour 0,6 million d'euros. La valeur des deux couvertures figure à l'actif pour 1,6 million d'euros dans le poste « Actifs financiers courants ».

Les « Actifs financiers courants » incluent également des coûts qui seront reclassés en 2026 en coûts d'émission d'emprunts, dans le cadre d'un projet de refinancement de la dette en cours. Ces frais s'élèvent à 0,5 million d'euros.

8.1.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

La norme IFRS 9 présente trois grandes classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement des actifs financiers se fait en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2025	2024
Prêts	1 542	1 521
Dépôts et cautionnements	3 184	2 991
Participations non consolidées	8 003	6 880
Trésorerie séquestrée	60 262	-
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	72 991	11 391

Une partie du produit de l'émission des ODIRNANE (voir note 10.1.4) a été versée dans un compte séquestre et ne peut être libérée que pour le paiement des intérêts des ODIRNANE. Il a été procédé ainsi pour donner des garanties aux souscripteurs des obligations, sachant que la génération de trésorerie de EXAIL TECHNOLOGIES est irrégulière, notamment compte tenu des limitations de transfert de trésorerie applicables à EXAIL HOLDING (voir note 8.1.2). Le séquestre est classé dans les actifs financiers non courants car il s'agit de liquidités non immédiatement disponibles.

Détail des participations non consolidées

RYDER TOPCO B.V. est la société qui a acquis la société VAN DAM en 2020, la créance issue du prix de cession a été convertie en titres RYDER TOPCO B.V. pour 15 % du capital et en créance financière. En 2025, les titres ont été positivement réévalués à la juste valeur pour 1,1 million d'euros par le biais des capitaux propres.

Le Groupe détient une participation de 2,58 % dans la société WANDERCRAFT acquise 0,5 million d'euros. En 2019 et en 2021, en application d'IFRS 9, les titres WANDERCRAFT ont été réévalués à leur juste valeur pour 1,9 million d'euros au total par le biais du résultat.

Du fait de deux opérations de distribution des titres PRODWAYS GROUP (en 2021 et en 2023), EXAIL TECHNOLOGIES ne détient plus que 0,42 % du capital de PRODWAYS GROUP. Ces titres étant cotés, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat sur la base du cours de Bourse.

Les titres détenus par le Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce pas d'influence notable sont les suivants :

(en milliers d'euros)	% contrôle	Ouverture	Entrée	Résultat	Effet capitaux propres	Sortie	Clôture
PRODWAYS GROUP	0,4 %	130	-	(10)	-	-	120
RYDER	15,0 %	4 309	-	-	1 133	-	5 442
WANDERCRAFT	2,6 %	2 441	-	-	-	-	2 441
TOTAL DES TITRES NON CONSOLIDÉS		6 880	-	(10)	1 133	-	8 003

Note 8.2 Engagements de rachat de titres d'actionnaires minoritaires

Des actionnaires minoritaires sont présents au capital de plusieurs sociétés du Groupe intégrées globalement. Des pactes d'actionnaires définissent les conditions dans lesquelles le Groupe pourrait être amené à devoir ou pouvoir racheter les actions détenues par ces associés. Une dette est constatée quand le Groupe est engagé par une option de vente à la main de l'actionnaire minoritaire, y compris si cet engagement est conditionné à la survenance d'un événement externe. Il n'est en revanche rien constaté quand le Groupe dispose d'une option d'achat ou que l'engagement est conditionné à la survenance d'un événement dépendant de lui.

Les engagements sont portés en contrepartie d'une diminution des « capitaux propres – intérêts des participations ne donnant pas le contrôle » dans la limite de leur montant et en contrepartie des « capitaux propres – part du Groupe » pour le solde.

Les variations de valeur des engagements sont ensuite constatées dans les capitaux propres.

Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur les taux d'intérêt et de contrôle indiqués en note 13.

- Les actionnaires minoritaires de MAURIC disposent d'options de vente exerçables dans le cadre d'un pacte d'actionnaires conclu en novembre 2016 et pendant une période de dix ans. Ces options sont valorisées à la juste valeur. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat de la filiale sur la période concernée.
- Les salariés actionnaires d'EXAIL SAS disposent d'une option de vente à EXAIL HOLDING dans certaines conditions. Ces options sont valorisées à la juste valeur, déterminée sur la base contractuelle d'un multiple de 15 appliqué à l'EBITDA consolidé d'EXAIL SAS, calculé hors IFRS 16 et IAS 20, diminuée ensuite de la dette nette. De nouveaux engagements ont été constatés car des salariés ont reçu des actions en 2025, au titre de plans d'attribution gratuite ou d'options d'acquisition, et bénéficient à ce titre de l'engagement. Au 31 décembre 2025, un engagement est constaté au titre de 6 887 993 actions détenues par les minoritaires. Les salariés sont susceptibles d'acquérir encore 3 406 935 actions de 2026 à 2028.
- Un actionnaire de LEUKOS (acquise en décembre 2024) a conservé 5 % du capital de la société. Cet actionnaire dispose d'une option de vente à EXAIL SAS dans certaines conditions. Cette option est valorisée à la juste valeur, contractuellement définie sur la base d'un multiple appliqué à l'EBITDA et de la dette nette.

Concernant les minoritaires au capital de EXAIL HOLDING, il n'est pas constaté d'engagement de rachat de leurs titres. En effet, les minoritaires ou bénéficiaires de plans d'attribution gratuite ne bénéficient pas d'options de vente. Ils peuvent être soumis à une obligation de sortie conjointe et bénéficient d'un droit de sortie conjointe en cas de changement de contrôle de EXAIL HOLDING ou en cas de cession par ICG de l'ensemble de ses titres (un « événement de liquidité ICG »). Le Groupe n'a pas d'engagement à assurer lui-même la liquidité de ICG, le droit de sortie conjointe des minoritaires n'est donc pas constitutif d'un engagement du Groupe à racheter leurs titres. Cela étant, racheter les titres d'ICG est une option que le Groupe étudiera parmi toutes celles qui s'offrent à lui pour le refinancement de EXAIL HOLDING, étant précisé que dans cette hypothèse il pourrait être contraint de racheter les minoritaires souhaitant bénéficier du droit de sortie conjointe. Les bénéficiaires d'ADP R2 peuvent prétendre à un droit total (valeur de leurs actions ordinaires cumulée à celle de leurs actions de préférence ADP R et celle de leurs ADP R2) égal à 8 % de la valeur de la société EXAIL HOLDING diminuée de la valeur des ADP détenues par ICG et des capitaux propres apportés par les actionnaires hors ICG à l'origine (ces derniers représentant 315 millions). La méthode de détermination de la valeur de la société EXAIL HOLDING en cas de changement de contrôle ou de sortie d'ICG n'est définie par aucun contrat. Par ailleurs, 267 200 actions ordinaires sont détenues par des salariés à fin 2025 (en dehors de celles détenues par des bénéficiaires d'ADP R2) et 2 327 000 actions sont susceptibles de leur être remises au titre de plans d'attribution gratuite d'actions (étant précisé que le capital de EXAIL HOLDING compte 116 464 326 actions sans droit financier préférentiel). La valeur de ces actions découlerait de la valeur de la société EXAIL HOLDING précédemment évoquée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Nouveaux engagements	Levées d'options	Variations de valeur	Clôture
Minoritaires au capital de MAURIC	1 206	-	-	(68)	1 138
Minoritaire au capital d'EXAIL SAS	23 840	6 693	(3 455)	10 978	38 056
Minoritaires au capital de LEUKOS	1 230	-	-	-	1 230
ENGAGEMENTS D'ACHATS DE TITRES DE MINORITAIRES	26 276	6 693	(3 455)	10 910	40 424

Note 8.3 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et d'autre part des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Intérêts et charges assimilés	(25 972)	(27 084)
Charges d'intérêts des dettes de loyers ⁽¹⁾	(889)	(741)
Produits des autres valeurs mobilières	2 106	438
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	9	8
Coût de l'endettement financier net	(24 747)	(27 379)
Autres produits	53	255
Autres charges	(519)	(171)
Différence nette de change	189	380
Dotations financières nettes des reprises	44	(45)
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(24 979)	(26 959)

(1) Voir note 4.7.3.

Les « produits des autres valeurs mobilières » incluent, en 2025, 1,4 million de rémunération des liquidités issues de l'émission des ODIRNANE (voir note 10.1.4). Par ailleurs, les « intérêts et charges assimilées » incluent les intérêts capitalisés des obligations ICG pour 12,4 millions en 2025 et 11,1 millions en 2024.

Note 8.4 Politique de gestion des risques

La gestion du risque de crédit est développée en note 4.5.

8.4.1 RISQUE DE LIQUIDITE

Au 31 décembre 2025, la trésorerie du Groupe s'élève à 328,4 millions d'euros de trésorerie disponible. Le Groupe dispose par ailleurs d'une ligne de crédit renouvelable dont l'enveloppe disponible s'élève à 50 millions d'euros à la date de clôture.

Comme indiqué en note 8.1.1, le crédit syndiqué souscrit en 2022 est assorti de *covenants* (dette nette sur EBITDA courant ajusté et dette nette sur capitaux propres) qui sont respectés. La grille de marge est flexible en fonction du levier. Des indicateurs ESG sont définis pour que leur atteinte ou non ajoute une flexibilité complémentaire sur la marge.

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires. Il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit.

Les modalités de remboursement des principaux crédits en cours en fin d'année sont les suivantes :

Emprunt (en milliers d'euros)	Taux	Nominal initial	Capital restant dû	Échéances
Emprunt obligataire	12	81 300	118 323	Intérêts capitalisés, In fine janvier 2030
Crédit syndiqué TA	E3M + marge	92 500	46 435	12 semestrialités à partir de janvier 2023
Crédit syndiqué TB	E3M + marge	92 500	92 500	In fine janvier 2029
Crédit syndiqué renouvelable	E période + marge	50 000	30 000	Ligne RCF échéance janvier 2029
Banque 1	4,65	10 000	6 058	48 mensualités à partir de mars 2024
Prêts garantis par l'État	n/a	22 700	2 326	divers échéanciers se terminant en 2026
Banque 2	E3M + marge	8 000	4 000	12 trimestrialités à partir de juillet 2024
Banque 3	1,65	8 000	5 989	Financement immobilier 2021, sur 12 ans
Banque 7	4,00	5 000	5 000	20 trimestrialités à partir de février 2026
Banque 4	5,11	5 000	4 167	12 trimestrialités à partir de septembre 2025
Banque 5	E3M + marge	5 000	3 007	12 trimestrialités à partir de juillet 2024
Banque 6	E3M + marge	5 000	2 167	12 trimestrialités à partir de juillet 2024
Banque 4	1,75	5 000	625	20 trimestrialités à partir de mai 2021
Banque 1	3,65	3 000	3 000	20 trimestrialités à partir de mars 2026
Banque 4	1,04	1 300	163	20 trimestrialités à partir de mai 2021

Les principaux emprunts des filiales peuvent inclure une clause de changement de contrôle.

8.4.2 RISQUE DE TAUX

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Les passifs et actifs exposés à une variation de taux d'intérêt se présentent comme suit, par échéance :

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ⁽¹⁾	51 399	131 536	-
Actifs financiers ⁽²⁾	-	-	60 000
Position nette avant gestion	51 399	131 536	(60 000)
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	51 399	131 536	(60 000)

(1) Non compris les financements qui ne portent pas intérêt.

(2) Relatifs aux prêts et compte séquestre des ODIRNANE mais n'inclut pas les VMP et placements pour 653 milliers d'euros.

Des couvertures de taux ont été conclues en 2021 et en 2022, comme indiqué en note 8.1.3.

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 183 millions d'euros au 31 décembre 2025 (252 millions d'euros au 31 décembre 2024). Une hausse ou une baisse de 100 points de base (1 %) de l'ensemble des taux auraient un impact d'environ plus ou moins 1,8 million d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

8.4.3 RISQUE DE CHANGE

L'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé en euros.

Avant 2022, les opérations en devises étaient limitées et se concentraient sur des ventes en dollars américains principalement. L'exposition du Groupe au dollar s'est accrue avec l'acquisition d'EXAIL SAS (ex-IXBLUE). Des ventes plus importantes sont réalisées en dollars, notamment par la filiale de EXAIL localisée aux États-Unis. Les dépenses en dollars ont aussi augmenté du fait de l'entrée dans le périmètre de cette filiale, mais les ventes en dollars restent supérieures aux dépenses en dollars. Le Groupe EXAIL HOLDING a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du Groupe (encaissements et décaissements) et mesurer l'exposition nette du Groupe par échéance par devise, notamment le dollar. Cette position nette est couverte progressivement dans l'année par le bais d'opérations de vente à terme. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la Direction conseillée par ses banques.

L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

L'exposition nette globale du Groupe (sur les positions bilantielles) au 31 décembre 2025 se concentre sur la principale devise à savoir le dollar et se décompose de la manière suivante :

(en milliers de dollars américains)	2025	2024
Actifs	27 965	19 066
Passifs	16 497	13 904
Position nette avant gestion	11 468	5 161
Position hors bilan	-	-
Position nette après gestion	11 468	5 161

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou à la baisse de 10 % du cours des principales devises pourrait avoir un impact de 1,0 million d'euros sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

8.4.4 RISQUE DE MARCHÉ

Des actions sont autodétenues par EXAIL TECHNOLOGIES (453 638 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ou dans le cadre d'un contrat de rachat, dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, de la remise de titres en paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur de marché au 31 décembre 2025 des titres autodétenus s'élève à 37 millions d'euros.

Par ailleurs, EXAIL TECHNOLOGIES détient 0,42 % du capital de PRODWAYS GROUP (216 440 actions) dont la valeur de marché au 31 décembre 2025 s'élève à 0,12 million d'euros.

Une évolution de 10 % du cours d'EXAIL TECHNOLOGIES pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 3,7 millions d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2025. Une évolution de 10 % du cours de PRODWAYS GROUP aurait un impact sur le résultat non significatif.

Le reste de la trésorerie n'est pas exposé à un risque de marché.

Note 8.5 Engagements hors bilan liés au financement

8.5.1 NANTISSEMENTS D'ACTIFS

EXAIL HOLDING a nanti en 2022 en faveur des établissements financiers prêteurs les titres de ses filiales ECA GROUP et EXAIL SAS, ainsi que ses créances intra-groupe. Depuis, ECA GROUP a fusionné avec EXAIL SAS.

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2025, autres que le nantissement d'actifs en garantie des emprunts qui ont servi à les financer (notamment des actifs immobiliers).

8.5.2 ENGAGEMENTS REÇUS

EXAIL HOLDING bénéficie au 31 décembre 2025 d'une ligne de crédit renouvelable de 50 millions d'euros, confirmée jusqu'à janvier 2029. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 30 millions d'euros à la date de clôture. Elle est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un *covenant* financier respecté.

8.5.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2025.

Note 9 Impôts sur les résultats

Note 9.1 Détail des impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 DETAIL DES IMPOTS SUR LES RESULTATS

Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2025	2024
Impôts différés	691	5 415
Impôts exigibles	(1 464)	(1 063)
CHARGE D'IMPOT	(773)	4 352

Depuis 2023, la filiale EXAIL HOLDING a mis en place une intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales éligibles.

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits d'impôt recherche (CIR), classés en autres produits, elle inclut en revanche la CVAE (voir notes 4.2 et 9.1.2).

Dettes et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	2025	2024
Créances d'impôt	23 054	22 471
Impôt exigible	277	208
CREANCE/(DETTE) D'IMPOT NETTE	22 776	22 263

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer ou qui n'ont pas été cédées (notamment le crédit d'impôt de l'exercice 2025). Ces créances s'élevaient à 21,8 millions d'euros à la fin 2025 et 21,6 millions à la fin 2024. Les créances de crédit d'impôt recherche des derniers exercices ont été cédées (20,1 millions de créances 2024 cédées en 2025) et déconsolidées, les cessions entraînant le transfert au cessionnaire de la quasi-totalité des risques et avantages. Une quote-part de 5 % de la valeur des créances cédées n'est payée par le cessionnaire qu'à l'issue du remboursement de la créance par le Trésor public en sa faveur.

9.1.2 ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, les crédits d'impôt recherche et les autres crédits d'impôts tels que le mécénat n'étant ni des éléments du résultat fiscal, ni calculés sur la base du résultat fiscal et n'étant pas des éléments de liquidation de l'impôt ni limités au montant de l'impôt liquidé, ils sont classés en résultat opérationnel.

Les crédits d'impôt recherche de l'exercice sont constatés au sein du résultat d'exploitation plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Résultat net des activités poursuivies	5 905	(4 532)
(Charge)/Produit d'impôt	(773)	4 351
Résultat avant impôt	6 678	(8 883)
Taux d'impôt	25 %	25 %
Impôt théorique	(1 670)	2 221
Éléments de rapprochement		
Déficits fiscaux de la période non activés	(3 339)	(6 183)
Utilisation de déficits fiscaux non activés	-	(127)
Réestimation des actifs d'impôt différé	2 440	4 547
Écarts de taux France/étranger et taux réduits	111	87
CVAE	(388)	(729)
Effets impôts liés au classement comptable de la CVAE et des crédits d'impôt/ou économie d'impôt sur CVAE et retraitement/annulation impôt théorique sur crédits d'impôt	5 411	5 727
Autres différences permanentes	(3 338)	(1 190)
(CHARGE)/PRODUIT NET D'IMPOT REEL	(773)	4 352

Le taux d'impôt utilisé correspond au taux actuel de la société mère.

Note 9.2 Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

Ventilation des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	2025	2024
Différences temporelles		
Retraites et prestations assimilées	740	805
Frais de développement	(8 363)	(9 331)
Subvention	239	293
IFRS 16 — Droits d'utilisation	321	260
Instruments financiers dérivés	(594)	383
IFRS 3 — Regroupements d'entreprises et juste valeur	(44 417)	(47 942)
IFRS 15 — Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	(1 594)	2 600
Autres	(3 474)	(3 609)
SOUS-TOTAUX	(57 142)	(56 541)
Décalages temporaires et autres retraitements	1 480	1 182
Déficits reportables	18 626	16 222
CVAE	26	21
TOTAUX	(37 011)	(39 116)
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	(37 164)	(39 250)
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	154	134

La variation des impôts différés s'élève à 2,1 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros constatés en résultat et 1,5 millions d'euros en capitaux propres (au titre notamment des écarts actuariels ou des couvertures de taux).

Les déficits reportables peuvent être activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits (à moins de cinq ans). L'essentiel des actifs d'impôt différé résulte cependant de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées. Les déficits reportables activés concernent uniquement le périmètre d'intégration fiscale d'EXAIL HOLDING (donc en France).

Situation fiscale latente

Déficits reportables non activés (bases en millions d'euros)	2025	2024
Déficits ordinaires	37,5	52,4
TOTAUX	37,5	52,4

Les déficits non activés sont essentiellement les déficits reportables existant au niveau de l'intégration fiscale dont EXAIL TECHNOLOGIES est la société de tête (33,3 millions d'euros).

Note 10 Capitaux propres et résultat par action

Note 10.1 Capitaux propres

10.1.1 CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION

Au 31 décembre 2025, le capital social d'EXAIL TECHNOLOGIES SA s'élève à 17 424 747 euros, constitué de 17 424 747 actions de 1 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 6 637 196 actions à droit de vote double.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31/12/2023	17 424 747	17 424 747
Capital au 31/12/2024	17 424 747	17 424 747
Capital au 31/12/2025	17 424 747	17 424 747

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire par EXAIL TECHNOLOGIES SA lors de l'émission. Elles s'élèvent à 11 268 milliers d'euros.

10.1.2 DIVIDENDE PAR ACTION

En 2021, une distribution exceptionnelle d'actions PRODWAYS GROUP a eu lieu en décembre, chaque action EXAIL TECHNOLOGIES (qui s'appelait alors GROUPE GORGÉ) a bénéficié de 1,5 action PRODWAYS GROUP valorisée 2,74 euros au jour du détachement de coupon, soit un dividende de 4,11 euros par action.

En 2023, une nouvelle distribution exceptionnelle d'actions PRODWAYS GROUP a eu lieu en juin, chaque actionnaire d'EXAIL TECHNOLOGIES a bénéficié de 1 action PRODWAYS GROUP valorisée 1,67 euro au jour du détachement de coupon pour 6 actions EXAIL TECHNOLOGIES détenues, soit un dividende de 0,27 euro par action.

Les réserves distribuables de la société mère (capitaux propres hors capital social et réserve légale) s'élèvent à 73 895 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2025. Elles s'élevaient à 76 485 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

10.1.3 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les actions d'autocontrôle sont enregistrées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

Au 31 décembre 2025, EXAIL TECHNOLOGIES détient 453 638 actions propres, dont 3 242 dans le cadre d'un contrat de liquidité et 450 396 dans le cadre du programme de rachat. Ces actions ont été acquises pour 7,2 millions d'euros, leur valeur de marché (au cours de bourse du 31 décembre 2025) est de 37,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, 467 346 actions propres étaient détenues.

10.1.4 OBLIGATIONS A DUREE INDETERMINEE REMBOURSABLES EN NUMERAIRE ET/OU EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES

EXAIL TECHNOLOGIES a annoncé le 24 septembre 2025 l'émission d'obligations à durée indéterminée remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant total de 300 millions d'euros (émission de 3 000 obligations ODIRNANE d'une valeur nominale de 100 000 euros). Cette émission représente une dilution maximale potentielle d'environ 16,2% du capital social actuel, si le droit de conversion/échange était exercé pour l'ensemble des obligations et que la société décidait de remettre uniquement des actions nouvelles lors de l'exercice du droit de conversion/échange.

Principaux termes des Obligations

Les obligations émises sont remboursables en numéraire, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables contre des actions existantes EXAIL TECHNOLOGIES. Un coupon fixe à un taux de 4,00% par an est payable semestriellement à terme échu les 1^{er} octobre et 1^{er} avril de chaque année à compter du 1^{er} avril 2026.

À toute date de paiement d'intérêts, la Société peut décider, en donnant un préavis au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de paiement d'intérêts associée, de ne pas payer les intérêts relatifs aux obligations pour ladite période d'intérêts, sous réserve de certaines conditions qui dépendent d'elle.

À partir du 1^{er} octobre 2030 inclus, les Obligations porteront intérêt à un taux, exprimé sur une base annuelle, égal au taux de swap annuel pour les transactions de swap en euros avec une durée de 5 ans augmenté de 1 300 points de base, payable semestriellement à terme échu de chaque

date de paiement d'intérêts et, le cas échéant, pour la première fois le 1^{er} avril 2031, sous réserve de toute suspension du paiement des intérêts. Ce taux fera par la suite l'objet d'une révision tous les 5 ans.

Comptabilisation en capitaux propres

Les obligations sont à durée indéterminée et par ailleurs le Groupe a la faculté de suspendre le paiement des intérêts. La conjonction de ces deux facteurs permet que la survenance d'un décaissement au titre des obligations n'est pas obligatoire et reste à l'initiative du Groupe. Cela justifie la comptabilisation des obligations en capitaux propres, un instrument financier étant considéré comme un instrument de capitaux propres s'il n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie. Les frais d'émission sont portés en déduction de la valeur nominale des obligations ; les intérêts sont également portés en déduction des capitaux propres et non pas inscrits en charges.

Conversion/Échange

Un détenteur d'obligations peut exercer son droit de conversion/échange à tout moment à partir de la date d'émission (inclus) jusqu'au 7^{ème} jour ouvrable (exclu) précédant la première des deux dates suivantes : 1^{er} octobre 2030, ou, selon le cas, la date déterminée pour tout remboursement anticipé des obligations.

Lors de l'exercice de leur droit de conversion/échange, les détenteurs d'obligations recevront, à la discrétion de la Société, soit un montant en espèces, soit une combinaison d'espèces et d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, soit uniquement des actions nouvelles et/ou existantes de la Société.

Le ratio de conversion/échange des obligations est fixé au montant principal divisé par le prix de conversion/échange en vigueur, i.e. initialement 941,1764 actions par Obligation, sous réserve de dispositions d'ajustement standard telles que décrites dans les modalités des obligations.

Facilité d'emprunt de titres

Un placement simultané d'actions existantes a été mis en place concomitamment à l'émission des obligations, pour faciliter la constitution par certains souscripteurs des obligations d'une couverture de leur exposition aux actions sous-jacentes à ces obligations. Une facilité d'emprunt de titres a été fournie par GORGÉ SA, la société mère de EXAIL TECHNOLOGIES, à hauteur de 1 million de titres. GORGÉ SA a perdu les droits de vote double dont bénéficiaient l'essentiel de ces titres et a conclu une convention de rémunération de cette facilité avec EXAIL TECHNOLOGIES.

Convention de séquestre

EXAIL TECHNOLOGIES ne bénéficiant pas de flux de trésorerie réguliers, une convention de séquestre a été conclue pour garantir la possibilité du paiement des intérêts jusqu'au 1^{er} octobre 2030. La somme de 60 millions d'euros a été versé sur un compte de séquestre qui sera débité semestriellement de 6 millions d'euros, si la Société décide de ne pas différer le paiement des intérêts. Ce compte séquestre est comptabilisé en « actifs financiers non courants » et non pas en « trésorerie », et apparaît sur la ligne « Investissements financiers nets » du tableau de flux de trésorerie (voir note 7.3).

En milliers d'euros		Ouverture	Emission nominal	Frais d'émission	Remboursement nominal	Intérêts versés	Intérêts courus	Clôture
Obligations à durée indéterminée, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes	Nominal	-	300 000	(4 240)	-	-	-	295 760
	Coupons	-	-	-	-	-	3 025	3 025
TOTAL OBLIGATIONS		-	300 000	(4 240)	-	-	3 025	298 784
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE		-	300 000	(4 240)	-	-	-	295 760

Note 10.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée *prorata temporis* du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée *prorata temporis* du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions	16 968 306	16 997 650
Dividende par action versé au titre de l'exercice (en euros) ⁽¹⁾	ND	néant
Résultat par action (en euros)	0,176	(0,214)
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	0,176	(0,214)
Actions potentielles dilutives ⁽²⁾	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	16 968 306	16 997 650
Résultat par action dilué (en euros)	0,176	(0,214)
Résultat par action dilué des activités poursuivies (en euros)	0,176	(0,214)

(1) Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives chez EXAIL TECHNOLOGIES.

Note 10.3 Nantissements d'actions de l'émetteur

La société GORGÉ SA a consenti en 2020 et 2023 des nantissements d'actions EXAIL TECHNOLOGIES en faveur d'un établissement bancaire, en garantie de deux financements. Après une mainlevée partielle en 2023, ces nantissements sont constitués à hauteur de 1 750 000 actions.

En janvier 2026 des avenants ont été conclus avec l'établissement bancaire pour ramener le nantissement global à 750 000 actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres nantissements d'actions EXAIL TECHNOLOGIES en cours à la date de clôture.

Note 11 Autres provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a vis-à-vis d'un tiers une obligation antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué de manière fiable. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux (autres que de l'impôt sur le résultat) identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
 - des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois,
 - des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours,
 - des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ;
- ou une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans le cadre de regroupements d'entreprises, des passifs éventuels peuvent être comptabilisés en provisions selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Provisions (en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Autres	Totaux
31 décembre 2024	377	5 616	1 143	29	554	7 720
Dotations	541	1 908	636	-	389	3 473
Utilisations	(142)	(665)	(550)	-	(277)	(1 634)
Reprises non utilisées	(34)	(76)	-	-	(202)	(312)
Impact sur le résultat de la période	365	1 166	86	-	(91)	1 527
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-	-	-	-	-
AU 31 DECEMBRE 2025	742	6 782	1 230	29	463	9 247

Note 12 Autres notes

Note 12.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires facturés à l'ensemble des sociétés du Groupe par le collège des Commissaires aux comptes d'EXAIL TECHNOLOGIES SA sont les suivants :

2025 (en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit		RSM		Totaux	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	201	97,8 %	401	85,4 %	602	89,2 %
• Société mère	98	-	103	-	-	-
• Sociétés intégrées globalement	103	-	298	-	402	-
Certification des informations en matière de durabilité	-	-	60	12,8 %	60	8,9 %
Services autres que la certification des comptes et durabilité	5	2,2 %	8	1,8 %	13	1,9 %
TOTAL	206	100,0 %	470	100,0 %	675	100,0 %

2024 (en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit		RSM		Totaux	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	208	95,0 %	380	88,9 %	588	91,0 %
• Société mère	98	-	103	-	200	-
• Sociétés intégrées globalement	111	-	277	-	388	-
Services autres que la certification des comptes	11	5,0 %	47	11,1 %	58	9,0 %
TOTAL	219	100,0 %	427	100,0 %	646	100,0 %

Les services autres que la certification des comptes rendus par le collège des Commissaires aux comptes concernent des attestations sur des informations relatives à des procédures KYC (*Know Your Customer*) de tiers et d'attestations relatives à des coûts ou au chiffre d'affaires.

Note 12.2 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

À l'issue d'une expertise judiciaire de 9 années, la SCI FERCA, ancien bailleur d'ECA EN (absorbée par ECA ROBOTICS devenue EXAIL ROBOTICS), a assigné les entreprises en charge des travaux de désamiantage non achevés (et leurs assureurs) pour demander indemnisation du préjudice subi du fait de la mauvaise exécution et de l'inachèvement des travaux de désamiantage. La SCI FERCA a assigné aux côtés des entreprises en charge des travaux de désamiantage la société ECA EN, reprochant à cette dernière, en sa qualité d'ancien locataire, d'avoir entravé le bon déroulement des travaux de désamiantage, ce qu'ECA EN conteste fermement. Par jugement du 24 novembre 2020, le Tribunal judiciaire de Paris a écarté la responsabilité de la société ECA ROBOTICS (venue aux droits de la société ECA EN suite à la fusion simplifiée entre ces sociétés) ; un appel a depuis été formé par la SCI FERCA devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière, par un arrêt du 1^{er} mars 2024, a confirmé le jugement du Tribunal judiciaire de Paris, mettant ainsi hors de cause la société EXAIL ROBOTICS. Un pourvoi en cassation a été formé.

SPIE BUILDING SOLUTIONS (anciennement SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE) a adressé en 2020 plusieurs réclamations à EXAIL TECHNOLOGIES (mandataire des cédants) au titre de la garantie d'actif et de passif accordée au moment de la cession de CIMLEC INDUSTRIE. Ces réclamations ont été rejetées par EXAIL TECHNOLOGIES, à l'exception d'une réclamation en matière prud'homale que le Groupe a jugée fondée et a réglée. SPIE BUILDING SOLUTIONS a alors assigné EXAIL TECHNOLOGIES et les autres cédants en 2021, à titre principal en exécution forcée de la garantie d'actif et de passif et à titre subsidiaire en dol et manquements contractuels. Le Tribunal de commerce de Paris a jugé le 7 avril 2023 que SPIE BUILDING SOLUTIONS est forclosée dans sa demande d'exécution forcée de la garantie d'actif et de passif contractuelle consenties par les cédants de CIMLEC INDUSTRIE : l'action de SPIE BUILDING SOLUTIONS en exécution forcée de la garantie d'actif et de passif contractuelle est irrecevable, car elle ne respecte pas les délais contractuels convenus entre les parties. L'appel interjeté par SPIE BUILDING SOLUTIONS de cette décision a été déclaré irrecevable en septembre 2024. Si SPIE entendait poursuivre ses allégations concernant un dol et des manquements contractuels et continuait à réclamer à ce titre 6,5 millions d'euros de dommages-intérêts aux cédants de CIMLEC INDUSTRIE, alors la procédure pourrait être relancée devant le Tribunal de commerce.

La société EXAIL ROBOTICS a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours du premier semestre 2023, portant sur les exercices 2019 à 2021. À la suite de ce contrôle, une proposition de rectification a été reçue en juin 2023, représentant initialement un montant de 0,7 million d'euros d'impôt. Depuis lors, la société a engagé un dialogue contradictoire avec l'administration fiscale. Les conclusions de cette procédure ont permis d'obtenir la réduction ou l'annulation de la plupart des chefs de redressement proposés, notamment les plus significatifs (provisions pour dépréciation des stocks et remise en cause de la déductibilité de prestations intra-groupe). La société a finalement accepté un redressement de moins de 45 milliers d'euros.

Un contrôle fiscal a commencé en août 2023 dans la filiale EXAIL AEROSPACE, au titre des années 2020, 2021 et 2022. En décembre 2023, la DRARI (Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation) a été saisie pour expertise des travaux déclarés au titre du crédit d'impôt recherche et a remis son rapport définitif en décembre 2024. Les opérations de vérifications sont désormais terminées. Deux propositions de rectification ont été reçues en décembre 2024 (CIR 2020 pour un montant de 0,07 million d'euros) et février 2025 (CIR 2021 et 2022 pour un montant total 0,4 million d'euros). La société continue à contester la non prise en compte de deux projets dans le calcul du CIR et a donc effectué la saisine du comité consultatif du CIR en décembre 2025. La société a en revanche accepté un redressement de 160 milliers d'euros.

La société EXAIL ROBOTICS a été assignée en juin 2025 devant le Tribunal de Commerce de Toulon par la société Up Technologies à laquelle EXAIL ROBOTICS faisait appel pour réaliser un certain nombre de prestations d'ingénierie pour les besoins de ses projets. La société Up Technologies reproche à EXAIL ROBOTICS d'avoir débauché certains de ses salariés/prestataires, au mépris des dispositions des commandes

liant les deux sociétés, ce qu'EXAIL ROBOTICS conteste. Au total, Up Technologies réclame à EXAIL ROBOTICS un montant d'indemnités cumulées de 417 milliers d'euros. La procédure est actuellement pendante devant le Tribunal de Commerce de Toulon.

Comme indiqué en note 2.3, EXAIL SAS est partie à plusieurs litiges l'opposant à un concurrent depuis plusieurs années. Dans le cadre de l'acquisition d'IXBLUE (devenu EXAIL SAS), le Groupe a convenu avec les vendeurs que les coûts, risques et opportunités liés à ces litiges seraient entièrement assumés par les vendeurs. Ainsi, la conduite de ces litiges reste assurée par IXCORE, ancien associé majoritaire d'EXAIL. En cas de décision favorable à EXAIL, le Groupe doit reverser aux vendeurs un complément de prix tandis qu'en cas de condamnation d'EXAIL, IXCORE doit tenir EXAIL indemne. Sans que ce litige soit clos, EXAIL a encaissé des indemnités en 2025 et a versé un complément de prix à IXCORE, à hauteur de 1,5 million d'euros (voir notes 2.3 et 3.1).

Note 12.3 Événements postérieurs à l'exercice

En janvier 2026, 1 527 935 actions EXAIL SAS ont été acquises définitivement par des salariés (0,59 % du capital) dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions. EXAIL HOLDING a par ailleurs procédé de janvier à début mars 2026 à l'acquisition de 78 723 actions auprès de minoritaires (soit 0,03 % du capital de sa filiale) pour la somme de 0,34 million d'euros.

EXAIL AEROSPACE a reçu début février 2026 une lettre d'intention en vue de l'acquisition de 100 % du capital de sa filiale EXAIL AUTOMATION. L'acquisition est soumise à plusieurs conditions suspensives qui rendent une éventuelle cession très incertaine.

EXAIL TECHNOLOGIES a annoncé le 13 janvier 2026 une émission complémentaire d'obligations à durée indéterminée, remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, assimilables à celles émises en octobre 2025. Les ODIRNANE ont été émises en janvier 2026 pour un montant nominal de 200 millions d'euros, avec une prime de 27 %. En incluant les intérêts courus non échus calculés depuis octobre 2025, le produit de l'émission est donc de 256 millions d'euros (avant déduction des frais). La dilution maximale potentielle liée à cette émission supplémentaire représenterait environ 10,8 % du capital social actuel de la Société, si le droit de conversion/échange était exercé pour l'ensemble des obligations et que la Société décidait de remettre uniquement des actions nouvelles lors de l'exercice de ce droit.

Un contrôle fiscal a commencé au premier trimestre 2026 dans la société EXAIL SAS, portant sur les années 2022 à 2024 et notamment sur les déclarations de CIR.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2025 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.

Note 13 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère au 31 décembre 2025	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		2025	2024	2025	2024	2025	2024
Société consolidante							
EXAIL TECHNOLOGIES SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Structure							
SAS STONI	EXAIL TECHNOLOGIES	100	100	100	100	IG	IG
SCI DES CARRIÈRES ⁽¹⁾	EXAIL TECHNOLOGIES	100	100	100	100	IG	IG
GORGÉ NETHERLANDS (Pays-Bas) ⁽¹⁾	GORGÉ EUROPE INVESTMENT	90,58	90,58	90,58	90,58	IG	IG
BALISCO ⁽¹⁾	EXAIL TECHNOLOGIES	100	100	100	100	IG	IG
IROBOTICS (États-Unis) ⁽¹⁾	EXAIL TECHNOLOGIES	29,89	29,89	81,00	81,00	MEQ	MEQ
Groupe EXAIL HOLDING							
EXAIL HOLDING	EXAIL TECHNOLOGIES	87	87	66,30	66,35	IG	IG
ECA DEV1 SAS ⁽¹⁾	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL AEROSPACE	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL AUTOMATION	EXAIL AEROSPACE	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL ROBOTICS	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL ROBOTICS BELGIUM (Belgique)	EXAIL ROBOTICS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL-GROUP ASIA Pte Ltd (Singapour)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL ROBOTICS Australia Pty Ltd (Australie)	EXAIL ROBOTICS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL SAS	EXAIL HOLDING	96,77	97,03	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL Systems Defense Inc. (États-Unis)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL Inc. (États-Unis)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL SDN BHD (Malaisie)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL BV (Pays-Bas)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL Gmbh (Allemagne)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
IXBLUE DMCEST (Dubai)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL Ltd (Grande-Bretagne)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL LTDA (Brésil)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL PTE (Singapour)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
EXAIL Norvège (Norvège)	EXAIL SAS	100	100	64,15	64,38	IG	IG
LEUKOS	EXAIL SAS	95	95	60,95	61,16	IG	IG
MAURIC	EXAIL SAS	79,28	79,28	50,86	51,04	IG	IG
MAURIC BELGIUM (Belgique)	MAURIC	100	100	50,86	51,04	IG	IG

(1) Sociétés sans activité .